

II. Compte de résultat consolidé

<i>En Milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Chiffre d'affaires	5.1	220 258	120 314
Autres produits d'exploitation	5.2	19 133	6 286
Total des produits d'exploitation		239 391	126 600
Achats consommés	5.3	(100 559)	(57 876)
Autres achats et charges externes	5.4	(20 850)	(10 426)
Impôts et taxes		(3 758)	(2 279)
Charges de personnel	5.5	(77 718)	(44 831)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.7	(20 303)	(18 681)
Autres charges d'exploitation		(9 586)	(3 089)
Total des charges d'exploitation		(232 774)	(137 182)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 617	(10 582)
Dotations aux amortissements et dépréc. des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 617	(10 582)
Charges financières	5.8	(6 871)	(3 767)
Produits financiers	5.8	2 200	1 501
Résultat financier	5.8	(4 671)	(2 266)
Charges et produits exceptionnels	5.9	2 457	1 981
Impôts sur les résultats	6	(755)	2 406
Résultat net des entreprises intégrées		3 649	(8 461)
Quote part des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 649	(8 461)
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		3 649	(8 461)
Résultat par action (en €)		7,04	(16,71)
Résultat dilué par action (en €)		7,04	(16,71)

L'EBITDA ressort à 29.407k€ au 31 décembre 2022 contre 9.911k€ au 31 décembre 2021 (cf. note 5.6).

Compte de résultat pro forma : en tenant compte d'un exercice de 12 mois pour l'entrée dans le périmètre du groupe Ventana en cours d'exercice, les comptes consolidés du groupe présenteraient les montants suivants :

- Chiffre d'affaires : 224 839k€
- Résultat net : 3 369k€

A titre d'information, le chiffre d'affaires 2021 du périmètre Ventana s'élevait à 55 096k€.

NEXTEAM

Société par actions simplifiée au capital de 51.832.200 €
Siège social : 34 Avenue Condorcet 47200 MARMANDE
793.752.692 RCS AGEN
(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS DU 14 JUIN 2023

RAPPORT DU PRÉSIDENT COMPRENANT RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Conformément aux dispositions du Code du commerce et des statuts :

Nous vous exposons l'activité de la société NEXTEAM (la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous vous présentons le rapport établi par le Président incluant le rapport de gestion sur l'activité de la Société et le rapport sur la gestion du Groupe ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes, et soumettons à votre approbation les comptes de cet exercice (sociaux et consolidés) ainsi que l'affectation des résultats. Nous vous demanderons également de statuer sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous vous proposons également d'autoriser la réalisation d'une fusion par la Société (société absorbante) de sa filiale la société VENTANA, après que VENTANA ait elle-même absorbé sa filiale GROUPE AEMI.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

1.1 Au cours de l'exercice écoulé

1.1.1 Présentation générale de l'activité de la Société et des sociétés du Groupe

1.1.1.1 Concernant la Société NEXTEAM

Présentation générale

Il est rappelé qu'il s'agit du dixième exercice social de la Société. L'exercice clos le 31 décembre 2022 a eu une durée de 12 mois (de la même façon que l'exercice précédent).

L'activité de la Société est afférente à la détention et à la gestion de son portefeuille de titres ainsi qu'à l'animation de son Groupe et à la reddition de services à ses filiales et sous-filiales. Les principaux actifs de la Société sont constitués des titres détenus dans les sociétés suivantes à la clôture de l'exercice (dans les proportions ci-après indiquées dans l'organigramme présenté) :

- NEXTEAM OLEMP'S MACHINING, société par actions simplifiée au capital social de 680.000 euros dont le siège social est situé à 390 route de la Broussine à OLEMP'S (12510), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RODEZ sous le numéro 322 993 411, laquelle détient deux filiales :
 - ✓ la société MECANICA INDUSTRIA MANAGEMENT (ci-après « MIM ») ;
 - ✓ et la société NEXTEAM GROUP ROMANIA, toutes deux situées en ROUMANIE.
- NEXTEAM MARMANDE MACHINING, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros dont le siège social est situé 34 avenue Condorcet à MARMANDE (47200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 316 359 041.
- NEXTEAM ESCOUT MACHINING, société par actions simplifiée au capital de 550.000 euros, dont le siège social est ZA du Gabarn, 64870 ESCOUT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 420 847 840.
- NEXTEAM GROUP POLSKA, société à responsabilité limitée de droit polonais, au capital de 50.000 zlotys, dont le siège social est situé à LUBLIN (Pologne).
- NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING, Société par actions simplifiée au capital de 1.133.500 euros, dont le siège social est 7 Impasse de la Feuilleraie ZI La Croix 31140 LAUNAGUET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 720 804 012.
- NEXTEAM Services, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est 7 Impasse de la Feuilleraie ZI La Croix 31140 LAUNAGUET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 510 226 061.
- NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING, société par actions simplifiée au capital de 1.072.940 euros, dont le siège social est situé ZA des Varennes – Rue Denis Papin, à CHATELLERAULT (86100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 350 077 368.
- NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est 34 avenue Condorcet à MARMANDE (47200), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 822 153 581.
- NEXTESIS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est Bâtiment 2 Ilot Carmin ZAC des Florides à MARIGNANE (13700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 903 152 411.
- NEXTEAM GROUP MAROC, société à responsabilité limitée à associé unique, de droit marocain, au capital de 10.300.000 MAD, dont le siège social est Lot n°03, Zone Industrielle Sud-Ouest, Mohammedia – Maroc, immatriculée sous le numéro ICE 002123880000088.

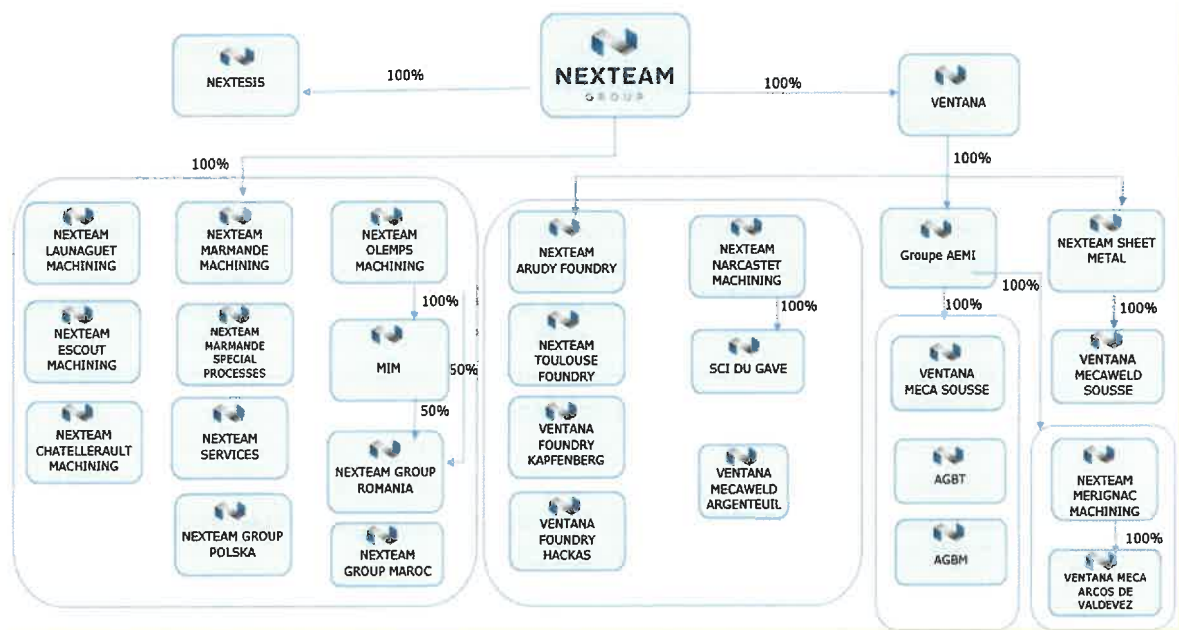
Les sociétés suivantes (dites du **périmètre historique VENTANA** - VENTANA ayant été acquise par la Société par voie d'apport en nature de titres le 11 février 2022) :

- VENTANA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 400 196 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 449 441 781.
- GROUPE AEMI, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3 349 913 €, dont le siège social est Parc Saint-Exupéry – Avenue Jacqueline Auriol à MERIGNAC (33700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 538 444 621.
- NEXTEAM ARUDY FOUNDRY, société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €, dont le siège est 47 rue du Touya à ARUDY (64260), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 350 164 638.
- NEXTEAM MERIGNAC MACHINING, société par actions simplifiée au capital de 634 019,29 €, dont le siège Parc Saint-Exupéry – Avenue Jacqueline Auriol à MERIGNAC (33700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 383 740 545.
- NEXTEAM NARCASTET MACHINING, société par actions simplifiée au capital de 48 000 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 352 684 252.
- NEXTEAM SHEET METAL, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 4 391 504 €, dont le siège social est Parc Saint-Exupéry – 8 avenue du Val d'Or à MERIGNAC (33700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 815 200 738.
- NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY, société par actions simplifiée au capital de 500 000 €, dont le siège social est 11, Avenue de la Marcaissonne à TOULOUSE (31400), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 391 888 062.
- VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL, société par actions simplifiée au capital de 199 889 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 568 202 774.
- SCI DU GAVE, Société civile immobilière au capital de 106.714,31 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée au RCS de PAU sous le numéro 393 321 674.
- VENTANA FOUNDRY HACKAS, société de droit suédois, dont le siège social est Hackas Precisionsgjuteri AB – Industriägen 6 – HACKAS, immatriculée sous le numéro 556069-6683.
- VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG, société à responsabilité limitée de droit autrichien au capital de 100.000 €, dont le siège social est Werk – VI- Stasse 56 – 8605 KAPFENBERG,
- VENTANA MECA SOUSSE, société à responsabilité limitée non-résidente au capital de 80.000 TND, dont le siège social est ZI Sidi Abdelhamid SOUSSE 4000, MF 0982143B – registre du commerce n° B 2462132006 – Identification fiscale : 000 M A 982143 B.
- AGBM, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 3 920 000 dirhams, Société de droit marocain, dont le siège social est Parc Industriel Ouled Salah – Lot C-7-9 – Bouskoura – CASABLANCA – MAROC, immatriculée sous le

numéro RC 284525 (Casablanca).

- AGB TUNISIE, société à responsabilité limitée non-résidente au capital de 100 000 dinars, société de droit tunisien, dont le siège social est ZI Sidi Abdelhamid – SOUSSE 4000 – TUNISIE, immatriculée sous le numéro 1261121R.
- VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ, société de droit portugais au capital de 199 519,15 €, dont le siège social est Parque Empresarial de Padreiro, Lote 8 4970-500 ARCOS DE VALDEVEZ – Portugal, immatriculée sous le numéro 505 069 466.
- VENTANA MECAWELD SOUSSE, société à responsabilité limitée au capital de 648.260 dinars, société de droit tunisien, dont le siège social est Zone Industrielle Messaadine 4013 – SOUSSE – TUNISIE, immatriculée sous le numéro 1029148D.

L'organigramme du Groupe NEXTEAM est le suivant au 31 décembre 2022 :



Durant l'exercice, sont principalement intervenus les évènements suivants concernant la Société NEXTEAM :

Rapprochement Groupe Ventana

Le 11 février 2022, NEXTEAM et le Groupe VENTANA ont concrétisé leur rapprochement pour créer un acteur majeur du monde aéronautique spécialisé en mécanique de haute précision, fonderie, mécano-soudure et procédés spéciaux. Il compte au 31/12 1826 collaborateurs sur 23 sites de production ou bureaux d'études installés en Autriche, France, Maroc, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède et Tunisie.

Capital social – objet social – mandataires sociaux – dénomination sociale

- Est intervenue la création de deux nouvelles catégories d'actions de préférence dites ADP 1 et ADP 2, et la conversion de l'intégralité des actions ordinaires et de l'intégralité des actions de préférence de catégorie A émises par la Société en ADP 1 et/ou en ADP 2. Du fait de cette opération et du rapport de conversion, le capital social a été réduit de 9.692.200 €.
- Lors du rapprochement intervenu avec le Groupe VENTANA, le capital social de la Société a été augmenté par voie d'apports en nature des actions de la société VENTANA. A la suite de ces opérations, le capital social de la Société est fixé à 51.832.200 euros, divisé en 518.322 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Ces 518.322 actions sont réparties en (i) 160.881 ADP1 de catégorie A, (ii) 65.703 ADP1 de catégorie S, (iii) 2.679 ADP1 de catégorie M, (iv) 179.999 ADP2, (v) 213 ADPB, (vi) 20.990 actions ordinaires de catégorie A, (vii) 3.700 actions ordinaires de catégorie M et (viii) 84.157 actions ordinaires de catégorie V.
- A l'occasion de cette opération, l'objet social de la Société a été étendu aux activités suivantes :
 - La gestion de brevets, de marques ou de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle ;
 - Le cas échéant, la centralisation de trésorerie du groupe formé par la société et ses filiales et/ou participations.
- Il a été constaté la fin du mandat de Monsieur Grégory Poux en qualité de Directeur Général, qui a été remplacé par Monsieur Christophe Maury. Monsieur Nicolas Boyer et Monsieur Vincent Tabourin ont été nommés directeurs généraux délégués de la Société.
- Monsieur Jacques Brun a été nommé Membre Indépendant du Comité Stratégique et Président du Comité Stratégique.
- La Société a adopté comme nouvelle dénomination « NEXTEAM » (en remplacement de « NEXTEAM Group »).

Absorption de la société ATMEC

La Société a absorbé, durant l'exercice, la société ATMEC (holding intermédiaire qui détenait 100% des titres de la société NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING).

1.1.1.2 Par ailleurs, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, au sein du Groupe, les principaux évènements intervenus peuvent être résumés de la façon suivante :

D'un point de vue général, sur l'ensemble du Groupe

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du conflit en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte post-pandémique.

Au regard des incertitudes que le Groupe Nexteam a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, le Groupe a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

L'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent ces objectifs.

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE de 83,8m€ a été levé. Il s'agit d'une dette financière qui sera remboursée sur 4 ans à compter de 2024.

Les dettes financières du groupe sont à taux fixe. Par conséquent le Groupe n'est pas exposé à une hausse des taux sur son endettement actuel.

Présidence des sociétés du sein du périmètre historique VENTANA

Depuis le 11 février 2022, la société VENTANA est détenue à 100% par la Société.

La société NEXTEAM a été nommée le 11 février 2022, Président des sociétés par actions simplifiées françaises du périmètre historique VENTANA.

Conventions intra-groupe

Il a été mis fin avec effet au 11 février 2022 à la convention d'animation qui existait entre VENTANA et ses filiales et sous-filiales, et a été conclue une nouvelle convention d'animation avec NEXTEAM.

De même, les sociétés du périmètre VENTANA ont adhéré avec effet au 11 février 2022 à l'ensemble des conventions intra-groupe existant au sein du Groupe NEXTEAM (conventions d'assistance et de prestation, convention de trésorerie, étant précisé que concernant cette dernière convention, une résiliation amiable est intervenue le 21 février 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2023).

Les sociétés du périmètre VENTANA sont restées adhérentes, durant l'exercice, à la convention de gestion centralisée de trésorerie concernant le sous-groupe VENTANA.

Modifications statutaires

Les statuts des sociétés du périmètre VENTANA ont été refondus.

Par ailleurs, dans l'ensemble des statuts des sociétés opérationnelles du Groupe NEXTEAM, les statuts ont été modifiés en vue de permettre la nomination de Directeurs Généraux Délégués.

Changements de dénomination sociale et nomination de mandataires sociaux

Les changements de dénominations sociales suivants et les nominations suivantes de nouveaux mandataires sociaux sont intervenus en 2022 (des projets similaires étant en cours concernant les filiales étrangères) :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations	Nomination de nouveaux mandataires sociaux
SAS ASQUINI MGP	NEXTEAM MARMANDE MACHINING	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
NEXTEAM SPECIAL PROCESSES	NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
LOUIS GENTILIN SAS	NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
MP SUD	NEXTEAM ESCOUT MACHINING	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
SOFOP	NEXTEAM OLEMPES MACHINING	Changement de représentant personne physique du Président : Grégory Poux remplacé par Ludovic Asquini - Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
MECAFI	NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
VENTANA MECA MERIGNAC	NEXTEAM MERIGNAC MACHINING	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
VENTANA FOUNDRY TOULOUSE	NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Vincent Taborin
VENTANA MECA NARCASTET	NEXTEAM NARCASTET MACHINING	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Nicolas Boyer
VENTANA FOUNDRY ARUDY	NEXTEAM ARUDY FOUNDRY	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Vincent Taborin
VENTANA MECAWELD	NEXTEAM SHEET METAL	Directeur Général : Christophe Maury – Directeur Général Délégué : Daniel Charbonnel

Intégration fiscale

Au sein du périmètre historique VENTANA, les sociétés françaises du périmètre VENTANA sont restées intégrées, durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, au périmètre d'intégration fiscale de leur société mère, VENTANA. Ledit groupe d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes : VENTANA, NEXTEAM ARUDY FOUNDRY, NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY, NEXTEAM NARCASTET MACHINING, VENTANA MEILLON (fusionnée en 2022), SCI DU GAVE, VENTANA MECA TAVERNY (fusionnée en 2022), VENTANA HYBRID CASTING (fusionnée en 2022), VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL, NEXTEAM SHEET METAL, GROUPE AEMI, NEXTEAM MERIGNAC MACHINING et AEMI MACHINES (fusionnée en 2022).

Sur le périmètre historique NEXTEAM, il est rappelé (sans changement sur l'exercice) que le groupe intégré comprend à la clôture de l'exercice : la société mère NEXTEAM et ses filiales françaises suivantes : NEXTEAM MARMANDE MACHINING, NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING, NEXTEAM OLEMPES MACHINING, NEXTEAM ESCOUT MACHINING, NEXTEAM Services, NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES, ATMEC (qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Société en 2022) et NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING.

1.1.1.3 Evènements intervenus durant l'exercice ne concernant que certaines sociétés du Groupe :

- **Concernant la société A.T.M.E.C., notre filiale, et sa propre filiale, la société NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING**
 - ✓ **Concernant A.T.M.E.C.** : cette société a été absorbée en 2022 par NEXTEAM.
 - ✓ **Concernant NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING** : le montant des capitaux propres de la société à la clôture reste inférieur à la moitié du capital social pour la troisième année consécutive.
- **Concernant la société NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES, notre filiale** : le capital social de la société a été augmenté de 1.252.000 € puis a été réduit (pour cause de pertes) à concurrence du même montant, en vue de reconstituer ses capitaux propres.
- **Concernant la société NEXTESIS, notre filiale** : en mai 2022 a été décidée la poursuite de l'activité de la société, bien que ses capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Est intervenue en décembre 2022 une opération d'augmentation du capital de 326.000 €, suivie d'une réduction du capital social de même montant, en vue de reconstituer la situation des capitaux propres.
- **Concernant la société GROUPE AEMI, filiale de notre filiale VENTANA** : GROUPE AEMI a acquis durant l'exercice la totalité du capital de la société VENTANA MECA TAVERNY (étant précisé que cette société a fait l'objet d'une absorption par NEXTEAM MERIGNAC MACHINING, filiale de GROUPE AEMI ; NEXTEAM MERIGNAC MACHINING a également absorbé une autre filiale de GROUPE AEMI, la société AEMI MACHINES).
- **Concernant la société NEXTEAM ARUDY FOUNDRY, filiale de notre filiale VENTANA**:
 - Clôture du plan de sauvegarde : à la date du 11 janvier 2022, est intervenue la clôture des opérations de redressement judiciaire après exécution du plan de continuation. Le tribunal de commerce de PAU par jugement en date du 11 janvier

2020 a clôturé le plan de sauvegarde de la société et a mis fin à la mission de SELARL FHB.

- Depuis le 21 novembre 2022, la société est devenue unipersonnelle ; son capital est entièrement détenu par la société VENTANA.
- Absorption de la société VENTANA HYBRID CASTING : la société a absorbé, en 2022, sa société sœur, la société VENTANA HYBRID CASTING, avec effet comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

- **Concernant la société NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY, filiale de notre filiale VENTANA :**

- Depuis le 13 décembre 2022, la société est devenue unipersonnelle ; son capital est entièrement détenu par la société VENTANA.
- Opérations sur le capital social : le capital social de la société a été augmenté de 2.068.230 € puis a été réduit (pour cause de pertes) à concurrence du même montant, en vue de reconstituer ses capitaux propres.

- **Concernant la société NEXTEAM NARCASTET MACHINING, filiale de notre filiale VENTANA :**

- Depuis le 9 décembre 2022, la Société est devenue unipersonnelle ; son capital est entièrement détenu par la société VENTANA.
- Absorption de la filiale VENTANA MEILLON : la société a absorbé, en 2022, sa filiale à 100%, la société VENTANA MEILLON, avec effet comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

- **Concernant la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL, filiale de notre filiale VENTANA :**

- Vente du bâtiment et transfert du siège social : la société a cédé le bien immobilier qu'elle détenait au premier trimestre 2022 ; de ce fait, elle a également transféré son siège social à NARCASTET.
- Depuis le 9 décembre 2022, la société est devenue unipersonnelle ; son capital est entièrement détenu par la société VENTANA.

- **Concernant la société NEXTEAM MERIGNAC MACHINING, filiale de GROUPE AEMI (filiale de notre filiale VENTANA) :**

- Depuis le 21 novembre 2022, la société est devenue unipersonnelle ; son capital est entièrement détenu par la société GROUPE AEMI.
- Opérations sur le capital social : le 21 décembre 2022, la société a augmenté son capital d'un montant de 3.968.057,58 €, puis l'a réduit (pour cause de pertes) du même montant, en vue de reconstituer ses capitaux propres.
- Absorption des sociétés VENTANA MECA TAVERNY et AEMI MACHINES : la société a absorbé, en 2022, ses sociétés sœurs, les sociétés VENTANA MECA TAVERNY et AEMI MACHINES, avec effet comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

Les éléments chiffrés récapitulatifs vous sont présentés au paragraphe 1.1.4 (« Activité des filiales ») ci-après.

1.1.2 Données chiffrées concernant la Société NEXTEAM (comptes sociaux)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **Compte de résultat :**

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 5.739.725 euros (dont 5.535.223 euros en France et 204.502 euros à l'export) et le total des produits d'exploitation est de 6.347.152 euros (contre un chiffre d'affaires de 2.915.288 euros - dont 2.915.288 euros en France et 202.196 euros à l'export- et un total de produits d'exploitation de 3.777.097 euros l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5.426.458 euros (contre 4.495.656 euros l'exercice précédent),
- Le résultat d'exploitation ressort à 920.694 euros (contre -718.559 euros l'exercice précédent),
- Compte tenu d'un résultat financier de -1.130.300 euros (contre -1.189.073 euros l'exercice précédent), d'un résultat exceptionnel de 320.436 euros (contre 191.568 euros l'exercice précédent), d'une participation des salariés de 6.985 euros (néant l'exercice précédent) et d'un impôt sur les sociétés de -428.637 euros (contre un impôt sur les sociétés de -3.945.529 euros l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 532.482 euros (contre un bénéfice net comptable de 2.229.465 euros l'exercice précédent).

- **Bilan :**

▪ **A l'actif :**

L'actif immobilisé représente un montant de 156.423.620 euros (contre 106.698.793 euros l'exercice précédent).

Le total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance s'élève à 142.492.607 euros (contre 73.692.895 € l'exercice précédent).

▪ **Au passif :**

Le total des capitaux propres est de 109.470.734 euros (contre 65.151.307 euros l'exercice précédent) pour un capital social de 51.832.200 euros à la clôture de l'exercice (contre 50.639.700 euros l'exercice précédent).

La provision pour risques est de 282.000 euros (néant l'exercice précédent).

Le total des dettes et produits constatés d'avance s'élève à 189.163.494 euros (contre 115.240.381 euros l'exercice précédent).

▪ **Total du bilan**

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société est de 298.916.228 euros (contre 180.391.688 euros l'exercice précédent).

- **Effectif**

L'effectif moyen s'élève à 18 personnes (contre 11 personnes l'exercice précédent).

- **Dépenses de travail intérimaire**

Il convient de préciser que la Société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 (de la même façon que l'exercice précédent).

1.1.3 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 et situation de l'ensemble du Groupe compris dans le périmètre

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes (les filiales étant consolidées par intégration globale) :

Nom de l'entité	Pays	% de contrôle 2022	% de contrôle 2021	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2021
Filiales consolidées par intégration globale					
France					
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère					
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES (anciennement NEXTEAM SPECIAL PROCESSES)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM OLEMPES MACHINING (anciennement SOFOP)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SERVICES		100%	100%	100%	100%
ATMEC		0%	100%	0%	100%
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (anciennement MECAFI)		100%	100%	100%	100%
NEXTESIS		100%	100%	100%	100%
GAEMI		100%		100%	
VENTANA ARGENTEUIL		100%		100%	
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY		100%		100%	
SCI DU GAVE		100%		100%	
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING		100%		100%	
NEXTEAM NARCASTET MACHINING		100%		100%	
NEXTEAM SHEET METAL		100%		100%	
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY		100%		100%	
VENTANA		100%		100%	
Etranger					
NEXTEAM GROUP POLSKA	Pologne	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM GROUP ROMANIA	Roumanie	100%	100%	100%	100%
MIM	Roumanie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM GROUP MAROC	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG	Autriche	100%		100%	
AGBM	Maroc	100%		100%	
VENTANA MECA ARCOS	Portugal	100%		100%	
VENTANA FOUNDRY HACKAS	Suède	100%		100%	
AGBT	Tunisie	100%		100%	
VENTANA MECAWELD SOUSSE	Tunisie	100%		100%	
VENTANA MECA SOUSSE	Tunisie	100%		100%	

Les sociétés AERO XV - YMCA Services (précédemment AÉRO XV) et PRECICAST sont exclues du périmètre au 31 décembre 2022 en raison de leur caractère non significatif dans les comptes consolidés du groupe.

Les faits marquants de l'exercice du point de vue de consolidation sont les suivants en termes de mouvements dans le périmètre :

- le rapprochement entre NEXTEAM et le Groupe VENTANA du 11 février 2022 a vu l'entrée dans le périmètre de consolidation de 16 nouvelles sociétés réparties en France, Portugal, Tunisie, Maroc, Autriche et Suède.

- La société ATMEC a été fusionnée dans NEXTEAM sur l'exercice.

La situation de l'ensemble du Groupe, constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, peut être résumée comme suit :

- Compte de résultat :

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 220.258 k€ (contre 120.314 k€ l'exercice précédent),
- un résultat d'exploitation (avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition) de 6.617 k€ (contre -10.582 k€ l'exercice précédent),
- un résultat financier de -4.671 k€ (contre -2.266 k€ l'exercice précédent),
- un résultat net des entreprises intégrées de 3.649 k€ (contre -8.461 k€ l'exercice précédent),
- un résultat net de l'ensemble consolidé de 3.649 k€ (contre -8.461 k€ l'exercice précédent),
- et un résultat net part du groupe de 3.649 k€ (contre -8.461 k€ l'exercice précédent),

- Bilan :

L'analyse du bilan consolidé fait apparaître :

A l'actif :

- un total d'actif immobilisé de 222.581 k€ (contre 172.909 k€ l'exercice précédent),
- un total d'actif circulant de 242.239 k€ (contre 129.473 k€ l'exercice précédent),
- Soit un total d'actif de 464.820 k€ (contre 302.381 k€ l'exercice précédent).

Au passif :

- Le total des capitaux propres part du groupe s'élève à 111.592 k€ (contre 63.841 k€ l'exercice précédent),
- les intérêts minoritaires représentent 0 k€ (de la même façon que l'exercice précédent),
- la provision pour risques et charges est de 10.061 k€ (contre 5.609 k€ l'exercice précédent),
- et le total des dettes représente 343.167 k€ (contre 232.931 k€ l'exercice précédent).
- Soit un total de passif de 464.820 k€ (contre 302.381 k€ l'exercice précédent).

- **Effectif moyen du groupe :** 1.826 personnes au 31 décembre 2022 (contre 1.062 l'exercice précédent).

1.1.4 Activité des filiales

NEXTEAM est né du rapprochement des groupes ASQUINI et SOFOP en mai 2013. En 2015, la société LOUIS GENTILIN SAS (devenue NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING) a rejoint le Groupe. En 2018, le Groupe a fait l'acquisition de la société MECAFI (devenue NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING).

En 2022, le Groupe NEXTEAM s'est rapproché du Groupe VENTANA.

NEXTEAM est spécialisé :

- Dans la mécanique de précision et l'usinage des métaux durs à destination des secteurs aéronautique, défense et spatial, pour des programmes civils et militaires.
- Dans l'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs.
- Dans la fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie.
- Dans la mécano-soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes.

Le Groupe NEXTEAM dispose de plusieurs sites situés dans le sud-ouest de la France et à Châtelleraut (86), ainsi que des filiales à l'étranger en Pologne, Roumanie, Portugal, Tunisie, Autriche, Suède et Maroc.

L'activité des filiales peut être résumée dans le tableau suivant (étant précisé que la colonne « Distributions » vise le montant distribué en intra-groupe) :

	Chiffre d'affaires (€)		Résultat (€)		Distributions 2022
	2022	2021	2022	2021	
NEXTEAM OLEMP'S MACHINING	42.492.818	34.851.361	977.723	-67.123	0
MIM	215.925	285.068	-2.066	67.218	0
NEXTEAM GROUP ROMANIA SRL	7.133.229	5.027.178	-460.352	-532.227	0
NEXTEAM MARMANDE MACHINING	41.891.016	33.887.574	402.947	-933.331	0
NEXTEAM ESCOUT MACHINING	11.206.053	9.335.337	-399.299	-492.508	0
NEXTEAM GROUP POLSKA	4.166.761	2.783.307	-1.270.537	-1.126.816	0
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING	22.182.807	18.140.069	1.633.024	-3.064.066	0
NEXTEAM Services	51.778.307	39.718.735	553.421	1.178.072	0
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES	1.267.892	1.069.409	-496.153	-528.872	0
NEXTEAM GROUP MAROC	792.046	491.404	-357.833	-516.462	0
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING	53.310.448	34.338.089	-3.742.147	-4.951.086	0
NEXTESIS	0	0	- 292 640	-3.420	0
VENTANA	3.150.359	3.436.452	14.965	-4.377.818	0
GROUPE AEMI	940.511	1.026.248	-142.502	-125.823	0
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY	15.827.851	14.145.058	-298.403	364.307	0
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY	4.858.478	3.786.666	-627.165	-762.440	0
NEXTEAM SHEET METAL	15.334.018	11.325.977	393.939	-42.532	0
NEXTEAM NARCASTET MACHINING	3.632.962	3.654.942	578.367	263.799	0
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING	8.221.312	6.884.933	426.276	-202.572	0
VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL	105.093	2.616.924	2.006.198	-904.026	0
SCI DU GAVE	53.484	44.111	34.241	31.358	0
VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG	5.258.710	3.801.373	49.655	100.984	0
AGBM	0	0	-29.968	-22.461	0
AGBT	228.565	165.328	97.351	17.128	0
VENTANA MECA SOUSSE	5.874.521	4.384.317	1.346.298	391.200	0
VENTANA MECAWELD SOUSSE	1.220.568	786.129	123.980	-372	0
VENTANA FOUNDRY HACKAS	1.946.251	1.500.092	117.951	42.953	0
VENTANA MECA ARCOS	6.852.743	4.986.150	1.012.732	10.464	0

1.2 Depuis la clôture de l'exercice

1.2.1 Au sein de la Société NEXTEAM

- La convention de trésorerie conclue entre NEXTEAM et les sociétés du Groupe NEXTEAM a été résiliée amiablement le 21 février 2023 (avec effet au 1^{er} janvier 2023) et a été conclue entre NEXTEAM et les sociétés du périmètre historique NEXTEAM (hors sociétés du périmètre historique VENTANA), le 21 février 2023 (avec effet au 1^{er} janvier 2023), une convention de gestion centralisée de trésorerie.
- Monsieur Damien Marty a été remplacé en qualité de Membre du Comité Stratégique par xxxx.
- Il est projeté, comme ci-après indiqué, la réalisation d'une fusion par absorption de la société VENTANA par la Société.

1.2.2 Concernant les autres sociétés du Groupe

Depuis la clôture de l'exercice, aucun évènement significatif n'est à signaler pour les sociétés du Groupe, à l'exception des projets suivants :

- Fusion par absorption de la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL par la société SHEET METAL
- Fusion par absorption de la société GROUPE AEMI par la société VENTANA,
- Changement de dénomination sociale et de gouvernance pour les sociétés étrangères.

2 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

▪ **Recherche et Développement**

✓ **Concernant la Société NEXTEAM**

En termes de comptes consolidés, les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils répondent aux critères.

- ✓ Projets activés : Projets Mats et Réacteurs A350 - Ebay Doors du programme A350, projet DTCG (arbres de transmission hélicoptère) et Frame 54 Forward, Digitalisation (Fabriq et Tableau), Nemesis et SAP.
- ✓ Les frais de développement relatifs aux NRC sur le programme aéronautique A350 sont amortis au rythme du nombre de pièces livrées pendant la période. Les frais liés au projet DTCG sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont rattachés, soit 5 ans.

✓ **Concernant les autres sociétés du Groupe**

Nous vous informons que les filiales du Groupe n'ont effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de :

➤ NEXTEAM MARMANDE MACHINING :

- Les frais de développement s'élèvent à 1.949.355 € au 31 décembre 2022. Ils sont constitués :
 - Des NRC sur le programme aéronautique A350 pour un montant inscrit à l'actif de 811 910 € et totalement amortis.

- Du projet DTCCG (arbres de transmission hélicoptère) pour un montant de 478 775€. Les frais liés à ce projet sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont attachés (STEADIEST, RACER et HURJET), soit 5 ans.
 - Des NRC Frame 54 FORWARD pour un montant inscrit à l'actif de 658.670 €. La dotation comptabilisée en 2022 à ce titre s'élève à 41 279 €.
 - o Crédit d'impôt recherche : la société SAS ASQUINI MGP a comptabilisé au titre du Crédit d'Impôt Recherche, figurant dans le poste « Impôt sur les bénéfices » pour un montant de 235 k€.
- NEXTEAM Services :
- o Recherche et Développement :
Immobilisations en cours : Les frais de développement s'élèvent à 1 252 k€ au 31 décembre 2022. Ils sont constitués :
- du projet NEMESIS pour un montant de 1 252 k€.
 - o Crédit d'impôt recherche
La société NEXTEAM Services a comptabilisé un produit au titre du crédit d'impôt recherche, figurant dans le poste « Impôt sur les bénéfices », pour un montant de 200 k€.
- NEXTEAM OLEMP'S MACHINING :
- o Recherche et Développement
Il est rappelé qu'il a été comptabilisé en 2015, à l'actif du bilan un montant de 1.040.085 € sous la rubrique « Frais de développement », afférent aux coûts de revient, essentiellement engagés sur les exercices précédents, relatifs à la mise au point de deux produits spécifiques constituant une évolution structurante pour la Société.
Il est rappelé par ailleurs qu'à la date de l'activation en immobilisations incorporelles de ces coûts, eu égard au succès commercial de ces deux projets, notre Société avait jugé que les conditions préalables à ce traitement comptable, telles que rappelées ci-dessous, étaient réunies :
 - Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - Intention et capacité d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - Capacité à appréhender la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
 - Cet actif incorporel est amorti depuis l'exercice 2016 sur le nombre de bien restant à livrer auquel il se rapporte et au rythme de facturation de ces derniers.
 Pas de dotation comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

3 PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDÉS

- **Les comptes annuels** de la Société ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2016-07 du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence.

- **Les comptes consolidés** sont établis et présentés conformément aux règlements et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement comptable unifié ANC 2020-01 sont appliquées.

4 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent, pour leurs comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016 mentionner dans leur rapport de gestion les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients. L'article D. 441-6 précise les informations devant être communiquées à ce titre. Les modèles de tableaux récapitulant ces informations sont fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6)

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					5	2					1
Montant total des factures concernées (TTC)	28499	6377	0	0	0	6377	27742	0	6000	0	0	6000
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0.81%	0.18%	0%	0%	0%	0.18%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0.44%	0%	0.09%	0%	0%	0.09%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : <i>date d'échéances indiquées sur les factures</i> o Délais légaux : (préciser) 						<ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : <i>date d'échéances indiquées sur les factures</i> Délais légaux : (préciser) 					

5 EVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

L'année 2023 sera la continuité de l'année qui vient de se dérouler concernant l'activité, marquée par une forte demande dans le secteur aéronautique post Covid. Un contexte inflationniste s'est installé à compter de la guerre en Ukraine, impactant notamment le coût de l'énergie. Le challenge pour Nexteam sera de répercuter ses surcoûts aux clients, tout en continuant sa progression sur le niveau de production.

6 ANIMATION PAR LA SOCIÉTÉ NEXTEAM

Il convient de préciser que depuis 2015, la Société anime la totalité de ses filiales et sous-filiales.

A ce titre, l'animation par NEXTEAM s'est principalement traduite par la participation active de NEXTEAM à la conduite de la politique du Groupe et au contrôle de ses filiales et sous-filiales ; chacune desdites filiales et sous-filiales bénéficie en conséquence de la mise en place de cette politique de Groupe, dans le respect de son autonomie juridique.

7 PRISES DE PARTICIPATIONS – PRISES DE CONTRÔLE

7.1 Prises de participation – Prises de contrôle

Durant l'exercice, 100% des titres de la société VENTANA (ci-avant désignée) ont été apportés à la Société, étant rappelé que la société VENTANA détient les filiales et sous-filiales énoncées ci-avant.

7.2 Cessions de participation

Aucune cession de participation n'est intervenue durant l'exercice.

7.3 Auto-contrôle

Sans objet.

7.4 Participations croisées

Sans objet.

8 SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursale.

9 PRÊTS DE TRÉSORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises (tels que prévus par la loi du 6 août 2015 modifiée par la loi du 22 mai 2019) n'a été concédé par la Société.

10 ACTIONNARIAT SALARIÉ : PARTICIPATION DÉTENUE PAR LES SALARIÉS AU SENS DE L'ARTICLE L 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salarial visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, le personnel de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société, à l'exception de :

- L'attribution définitive à un mandataire social de 642 actions gratuites intervenue par décisions du Président du 25 juillet 2019 (ledit mandataire ayant une obligation de conserver un minimum d'une action pendant la durée de son mandat social),
- L'attribution définitive à un mandataire social de 642 actions gratuites intervenue par décisions du Président du 24 décembre 2020 (ledit mandataire ayant une obligation de conserver un minimum d'une action pendant la durée de son mandat social).

Par ailleurs, aucun plan d'option ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel au sein de la Société ; seule a été mise en place l'attribution des actions gratuites ci-dessus visées aux dates ci-dessus indiquées. Aucune autre attribution gratuite d'actions n'est, depuis lors, intervenue.

11 FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ VENTANA (APRÈS ABSORPTION DE GROUPE AEMI PAR VENTANA)

Nous vous consultons également, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, dans le cadre :

- du projet de fusion prévoyant la transmission du patrimoine de la société VENTANA, société par actions simplifiée au capital de 2 400 196 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat - 64510 NARCASTET, immatriculée 449 441 781 RCS PAU (ci-après « **VENTANA** ») au profit de la Société NEXTEAM (ci-après la « **NEXTEAM** » ou la « **Société** ») (la « **Seconde Fusion** »)
- après que VENTANA ait elle-même absorbé sa filiale détenue à 100%, la société GROUPE AEMI, société par actions simplifiée au capital de 3 349 913 €, dont le siège social est Parc Saint-Exupéry – Avenue Jacqueline Auriol – 33700 MERIGNAC, immatriculée 538 444 621 RCS BORDEAUX (ci-après « **GROUPE AEMI** ») (la « **Première Fusion** »).

Les principales modalités de cette opération seraient les suivantes :

- (i) la Première Fusion et la Seconde Fusion sont dépendantes l'une de l'autre : ainsi, la Seconde Fusion ne sera réalisée que si la Première Fusion se réalise et interviendra un instant de raison après la réalisation de la Première Fusion.
- (ii) Ainsi, sera compris dans le patrimoine transmis par VENTANA à NEXTEAM à l'occasion de la Seconde Fusion, le patrimoine de la société GROUPE AEMI précédemment transmis à VENTANA à l'occasion de la Première Fusion.

Par ailleurs, intervient en parallèle au sein du Groupe, une fusion par absorption de la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL - 568 202 774 RCS PAU (détenue à 100% par VENTANA) par la société NEXTEAM SHEET METAL - 815 200 738 RCS BORDEAUX (également détenue à 100% par VENTANA). Cette fusion, si elle se réalise, interviendra chronologiquement avant la réalisation de la Seconde Fusion.

▪ **Motifs et buts de la fusion**

La réorganisation envisagée par voie (i) de fusion par absorption de GROUPE AEMI par VENTANA (la Première Fusion) et (ii) de fusion par absorption de VENTANA par NEXTEAM (la Seconde Fusion), a pour objectif notamment de simplifier l'organigramme du groupe dénommé « Groupe NEXTEAM » auquel appartiennent les sociétés parties à la présente fusion, de simplifier les flux intra-groupe et de rationaliser l'organisation et les coûts.

En effet, il convient de rappeler que :

- Pour la Première Fusion : VENTANA détient actuellement 100 % de GROUPE AEMI ;
- Pour la Seconde Fusion : NEXTEAM détient actuellement 100 % de VENTANA (depuis le 11 février 2022).

Au sein du Groupe NEXTEAM, il est précisé que NEXTEAM, VENTANA et GROUPE AEMI exercent toutes une activité de holding.

Il semble, en conséquence, opportun de rendre la détention du Groupe NEXTEAM plus lisible, en supprimant deux holdings intermédiaires, qu'il est désormais inutile de conserver et ce, permettant une détention directe de NEXTEAM dans les sociétés d'exploitation détenues par chacune des sociétés absorbées VENTANA et GROUPE AEMI.

Au regard des tailles respectives d'entreprises, ainsi que pour des raisons économiques, d'importance du patrimoine et de l'environnement contractuel au sein des sociétés concernées par les opérations de fusion, il a été décidé que :

- Tout d'abord, lors de la Première Fusion, GROUPE AEMI serait absorbée par VENTANA,
- Puis, lors de la Seconde Fusion, VENTANA serait absorbée par NEXTEAM.

La simplification envisagée répondrait ainsi aux objectifs suivants :

- réalisation d'économies de coûts de fonctionnement (coûts administratifs, juridiques, comptables et financiers, liés au maintien de sociétés holdings intermédiaires, etc.) ;
- rationalisation de la structuration par la suppression de deux sociétés holdings intermédiaires devenues inutiles.

Ces opérations de fusion permettraient ainsi de simplifier l'organigramme ainsi que les procédures et correspond à l'intérêt social tant des sociétés absorbées que des sociétés absorbantes.

D'un point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de l'opération serait fixée au 1er janvier 2022.

▪ **Comptes de référence**

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération de fusion sont ceux établis au 31 décembre 2022 (derniers comptes annuels arrêtés par NEXTEAM et soumis à ses associés pour approbation et derniers comptes annuels de chacune des sociétés GROUPE AEMI et VENTANA). Ces comptes de référence seront annexés au traité de fusion.

▪ **Régime juridique**

L'opération de fusion projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L.236-1 et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

Les conditions et modalités principales de l'opération sont les suivantes :

- Pour la Première Fusion :

Nous vous indiquons que, dès lors que VENTANA détiendra, lors du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de PAU et de BORDEAUX, la totalité des actions composant le capital de GROUPE AEMI, et les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de VENTANA contre des actions de GROUPE AEMI, en rémunération de cette fusion.

Il y aura donc fusion-renonciation sans émission d'actions de VENTANA contre des actions de GROUPE AEMI ni d'augmentation du capital de VENTANA.

En conséquence, il n'y aura pas lieu, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange.

- Pour la Seconde Fusion :

Nous vous indiquons que, dès lors que NEXTEAM détiendra, lors du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce d'AGEN et de PAU, la totalité des actions composant le capital de VENTANA, et les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de NEXTEAM contre des actions de VENTANA, en rémunération de cette fusion.

Il y aura donc fusion-renonciation sans émission d'actions de NEXTEAM contre des actions de VENTANA ni d'augmentation du capital de NEXTEAM.

En conséquence, il n'y aura pas lieu, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange.

- En outre, ni l'intervention d'un commissaire à la fusion, ni l'intervention d'un commissaire aux apports ne sont obligatoires au titre de ces opérations.

▪ **Transcription des apports**

Au plan comptable, l'opération de fusion est soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général intégrant le règlement n° 2019-06 du 8 novembre 2019 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les fusions et scissions sans échange de titres (homologué par arrêté du 26 décembre 2019 - JO 30 décembre 2019).

Au regard de cette réglementation, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, chacune des sociétés absorbante contrôlant chacune des sociétés absorbées.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de chacune des sociétés absorbées seront transmis à chaque société absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables.

Pour réaliser cette opération, chacune des sociétés absorbées ferait ainsi apport à la société absorbante concernée de la totalité de son actif à charge pour cette dernière de prendre en charge le passif de la société absorbée concernée, ainsi que les frais consécutifs à la dissolution.

A titre indicatif, le projet de fusion par absorption de VENTANA par NEXTEAM s'établit sur les bases suivantes (au 31 décembre 2022) :

- Au titre de la Première Fusion

Le total d'actif net estimé au 31 décembre 2022 de GROUPE AEMI ressort à :

Montant total de l'actif de la société absorbée GROUPE AEMI transmis à VENTANA	8.004.776,31 €
Diminué du montant du passif de la société absorbée GROUPE AEMI transmis à VENTANA	8.477.474,18 €
SOIT UN ACTIF NET APPORTÉ DE :	-472.697,87 €

- Au titre de la Seconde Fusion

Le total d'actif net estimé au 31 décembre 2022 de VENTANA ressort à :

Montant total de l'actif de la société absorbée VENTANA transmis à NEXTEAM	45.627.285,15 €
Diminué du montant du passif de la société absorbée VENTANA transmis à NEXTEAM	24.090.802,99 €
SOIT UN ACTIF NET APPORTÉ DE :	21.536.482,16 €

Ainsi, la valeur nette du patrimoine de VENTANA dont la transmission est prévue à NEXTEAM s'élève au 31 décembre 2022 à 21.536.482,16 €.

Le total d'actif net estimé proforma au 31 décembre 2022, intégrant la Première Fusion et le mali de fusion détaillé ci-dessous au titre de la Première Fusion, ressort à :

Montant total de l'actif de la Société Absorbée VENTANA intégrant GROUPE AEMI	54.104.759,33 €
Diminué du montant du passif de la Société Absorbée VENTANA intégrant GROUPE AEMI	32.568.277,17 €
SOIT UN ACTIF NET APPORTÉ DE :	21.536.482,16 €

Ainsi, la valeur nette du patrimoine de VENTANA dont la transmission est prévue à NEXTEAM, intégrant les actifs et passifs transmis par GROUPE AEMI à VENTANA s'élève au 31 décembre 2022 à 21.536.482,16 €.

▪ **Montant prévu du mali de fusion**

- Au titre de la Première Fusion

L'écart négatif calculé à la date de rétroactivité de la fusion, constaté entre :

L'actif net à transmettre par GROUPE AEMI à VENTANA à la date de rétroactivité de la fusion (au 1 ^{er} janvier 2023), soit :	-472.697,87 €
Et la valeur nette comptable des actions de GROUPE AEMI dans le bilan de VENTANA, soit :	1.100.000,00 €
Augmentée des frais d'acquisition immobilisés, soit :	0,00 €
S'élevant par conséquent à :	-1.572.697,87 €
Constitue un mali de fusion	

Il correspond à hauteur de 1.572.697,87 € à un mali technique. Ce montant sera comptabilisé, conformément à l'article 745-6 du Plan comptable général, à l'actif du bilan de VENTANA dans un sous compte « mali de fusion sur actifs financiers » compte tenu de la nature des actifs sous-jacents auxquels il est affecté, à savoir participation VENTANA MECA ARCOS pour 853 337,28€ et participation VENTANA MECA SOUSSE pour 719 360,59 €.

- Au titre de la Seconde Fusion

L'écart négatif, calculé à la date de rétroactivité de la fusion, constaté entre :

L'actif net à transmettre à la date de rétroactivité de la fusion (au 1 ^{er} janvier 2023), soit :	21.536.482,16 €
Et la valeur nette comptable des actions de la VENTANA dans le bilan de NEXTEAM, soit :	44.100.000,00 €
Augmentée des frais d'acquisition immobilisés, soit :	1.837.451,39 €
S'élevant par conséquent à :	-24.400.969,23 €
Constitue un mali de fusion	

Il correspond à hauteur de 24.400.969,23 € à un mali technique. Ce montant sera comptabilisé, conformément à l'article 745-6 du Plan comptable général, à l'actif du bilan de NEXTEAM dans un sous compte « mali de fusion sur actifs financiers » compte tenu de la nature des actifs sous-jacents auxquels il est affecté, à savoir :

- participation VENTANA MECA ARCOS pour 5.321.724,03 €,
- participation VENTANA MECA SOUSSE pour 4.486.196,32 €
- participation NEXTEAM NARCASTET MACHINING pour 1.986.098,68 €,
- participation NEXTEAM ARUDY FOUNDRY pour 8.303.835,33 €
- participation NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY pour 998.511,65 €
- participation NEXTEAM SHEET METAL pour 2.857.811,53 €
- participation VENTANA MECAWELD SOUSSE pour 446.791,68 €.

▪ **Date d'effet comptable et fiscal**

D'un point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de l'opération serait fixée au 1^{er} janvier 2022, et (i) les opérations réalisées par GROUPE AEMI depuis cette date étant considérées comme accomplies par VENTANA au titre de la Première Fusion, (ii) un instant de raison après la réalisation de la Première Fusion, les opérations réalisées par VENTANA depuis cette

date étant considérées comme accomplies par NEXTEAM au titre de la Seconde Fusion.

▪ **Régime fiscal**

Ces fusions seraient placées sous le régime fiscal de faveur des fusions tant en matière d'impôts directs que de droits d'enregistrement.

▪ **Conditions suspensives**

La Première Fusion et la Seconde Fusion étant liées, les conditions suspensives des deux opérations sont ci-après indiquées.

- Au titre de la Première Fusion

La fusion de GROUPE AEMI dans VENTANA ne deviendrait définitive qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers et au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- ✓ l'absence de demande présentée au plus tard vingt jours après l'insertion de l'avis de projet de fusion par tout associé représentant plus de 5 % du capital social de solliciter la tenue d'une assemblée générale des associés de VENTANA, ou en cas de demande : approbation par l'assemblée générale des associés de VENTANA de l'opération de fusion,
- ✓ l'obtention de l'accord des cocontractants pour la transmission dits « intuitu personae » de GROUPE AEMI, lorsque nécessaire,
- ✓ l'obtention de l'accord des établissements bancaires suivants : BNP PARIBAS, Crédit Agricole Gascogne et Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes sur l'opération de fusion et sur la mainlevée du nantissement sur les actions de GROUPE AEMI,
- ✓ l'obtention des accords prévus contractuellement pour VENTANA, lorsque nécessaire,
- ✓ l'obtention des agréments et/ou autorisations requis pour la transmission à VENTANA des titres détenus par GROUPE AEMI ainsi que tout accord nécessaire à ce titre.

- Au titre de la Seconde Fusion

La fusion de VENTANA dans NEXTEAM ne deviendrait définitive qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers et au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- ✓ l'absence de demande présentée au plus tard vingt jours après l'insertion de l'avis de projet de fusion par tout associé représentant plus de 5 % du capital social de solliciter la tenue d'une assemblée générale des associés de NEXTEAM, ou en cas de demande : approbation par l'assemblée générale des associés de NEXTEAM de l'opération de fusion,
- ✓ l'obtention de l'accord des cocontractants pour la transmission dits « intuitu personae » de VENTANA (et, le cas échéant, de GROUPE AEMI), lorsque nécessaire,
- ✓ l'obtention des accords prévus contractuellement pour NEXTEAM, lorsque nécessaire,
- ✓ l'obtention des agréments et/ou autorisations requis pour la transmission à NEXTEAM des titres détenus par VENTANA (et, le cas échéant, des titres détenus par GROUPE AEMI) ainsi que tout accord nécessaire à ce titre,
- ✓ la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL – 568 202 774 RCS PAU (détenue à 100% par VENTANA) par la société NEXTEAM SHEET METAL – 815 200 738 RCS BORDEAUX (également détenue à 100% par VENTANA).

- ✓ la réalisation définitive de la Première Fusion.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Président afin de prendre toutes mesures utiles en vue de mener à terme la réalisation de ces opérations.

12 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions :

Dans **la première résolution**, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé et de bien vouloir donner quitus à votre Président, à votre Directeur Général et à vos Directeurs Généraux Délégués pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous relevons que des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ont été engagées au cours de l'exercice écoulé, elles représentent un montant global de 20 494 Euros.

Nous vous demandons d'approuver ces dépenses et l'impôt correspondant.

La deuxième résolution portera sur l'approbation des comptes consolidés.

Si vous approuvez les comptes et le bilan du dernier exercice, nous vous proposerons, dans une **troisième résolution**, d'affecter comme suit, le résultat net comptable de l'exercice :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de..... 532.482,34 €

Affectation

- Réserve légale 138.100,00 €

- Autres réserves 394.382,34 €

Totaux 532.482,34 € 532.482,34 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

La **quatrième résolution** sera consacrée aux conventions réglementées. Vous entendrez, sur ce point, lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

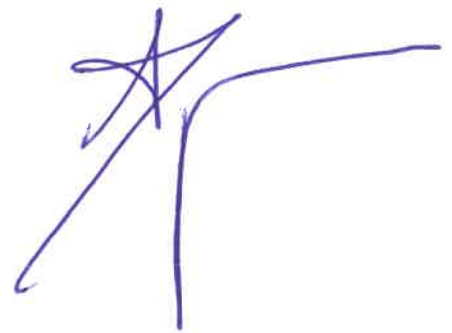
La **cinquième résolution** portera sur la fusion absorption de la société VENTANA.

La **dernière résolution** sera consacrée aux pouvoirs à conférer.

Nous vous rappelons que, conformément à la loi, le tableau des filiales et participations a été annexé au bilan.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Le Président
Ludovic Asquini

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

NEXTEAM

Société par actions simplifiée au capital de 51.832.200 €
Siège social : 34 Avenue Condorcet 47200 MARMANDE
793.752.692 RCS AGEN

RAPPORT DU PRÉSIDENT COMPRENANT RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET INCLUANT RAPPORT DE GESTION DE GROUPE

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS DU 14 JUIN 2023

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ ET UTILISATION DES DÉLÉGATIONS

En Euros	AGE	Échéances	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

V. Annexe aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexteam au 31 décembre 2022 sont présentés en milliers d'euros. Par convention la somme des arrondis n'est pas égale à l'arrondi de la somme.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 464.820k€, et au compte de résultat, dont le chiffre d'affaires s'élève à 220.258k€ et dégageant un profit de 3.649k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés.

Sommaire de l'annexe aux comptes consolidés

1.	Faits majeurs.....	10
1.1.	Faits majeurs de l'exercice.....	10
1.2.	Changement de méthode comptable.....	10
1.3.	Evènements postérieurs à la clôture	10
2.	Activité(s) et périmètre.....	11
2.1.	Activité(s).....	11
2.2.	Organigramme au 31 décembre 2022.....	11
2.3.	Entités consolidées	12
2.4.	Entités exclues du périmètre de consolidation	12
2.5.	Mouvements dans le périmètre	12
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	13
3.1.	Référentiel comptable	13
3.2.	Modalités de consolidation	13
3.3.	Méthodes et règles d'évaluation.....	15
4.	Notes sur les postes du bilan	20
4.1.	Immobilisations incorporelles	20
4.2.	Immobilisations corporelles	23
4.3.	Immobilisations financières.....	24
4.4.	Stocks et en-cours.....	24
4.5.	Clients et comptes rattachés	25
4.6.	Autres créances et comptes de régularisation	25
4.7.	Trésorerie.....	25
4.8.	Composition du capital social	26
4.9.	Provisions pour risques et charges	26
4.10.	Emprunts et dettes financières.....	27
4.11.	Fournisseurs et autres dettes	28
5.	Postes du compte de résultat.....	29
5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires.....	29
5.2.	Autres produits d'exploitation.....	29
5.3.	Achats consommés	29
5.4.	Autres achats et charges externes.....	30
5.5.	Charges de personnel et effectif.....	30

5.6.	EBITDA	30
5.7.	Dotations aux amortissements et provisions	31
5.8.	Résultat financier	32
5.9.	Résultat exceptionnel	32
6.	Impôts sur les résultats.....	33
7.	Autres informations.....	35
7.1.	Engagements hors bilan.....	35
7.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	35
7.3.	Dirigeants.....	35

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Evènements principaux

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du conflit en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte post-pandémique.

Au regard des incertitudes que le Groupe Nexteam a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, le groupe a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

L'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent ces objectifs.

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE de 83,8m€ a été levé. Il s'agit d'une dette financière qui sera remboursée sur 4 ans à compter de 2024.

Les dettes financières du groupe sont à taux fixe. Par conséquent le groupe n'est pas exposé à une hausse des taux sur son endettement actuel.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des états financiers 2022 par le Président, le 9 mai 2023, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Entrée dans le périmètre :

Le groupe s'est rapproché le 11 février 2022 du groupe VENTANA. Le groupe devient ainsi un acteur majeur du monde aéronautique spécialisé en mécanique de haute précision, fonderie, mécano-soudure et procédés spéciaux.

1.2. Changement de méthode comptable

Néant

1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

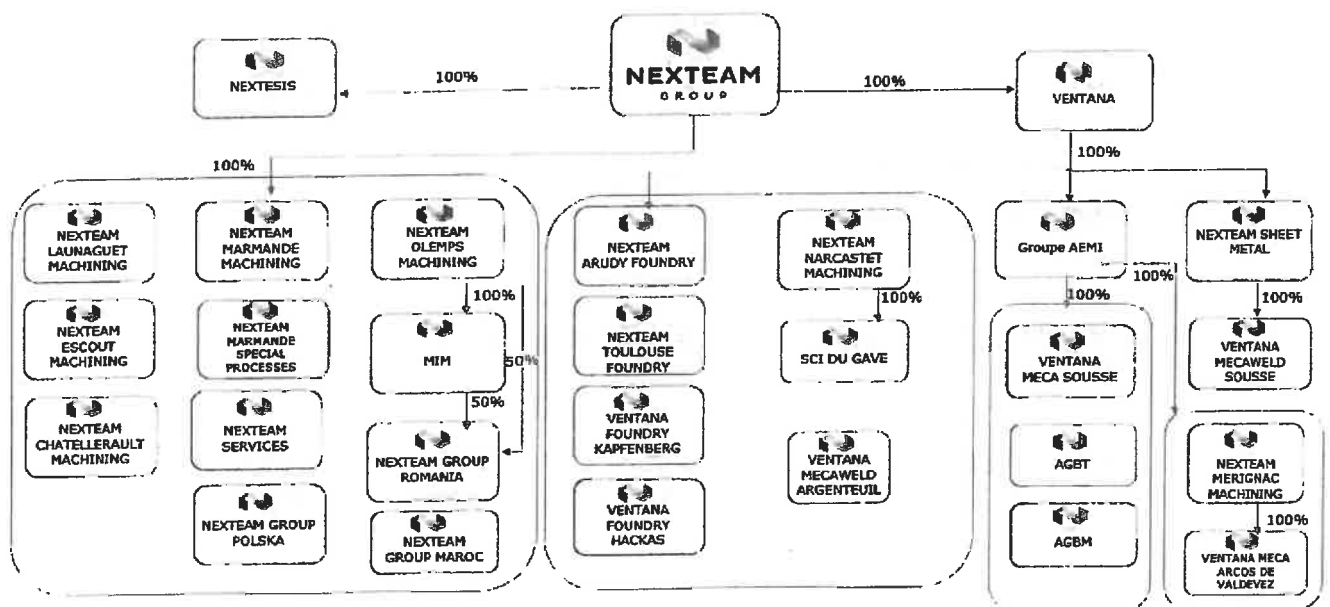
Nexteam est né du rapprochement des groupes Asquini et Sofop en mai 2013. En 2015, Louis Gentilin a rejoint le groupe. En 2018, le groupe a fait l'acquisition de la société Mecafi. En 2022, le groupe se rapproche du groupe Ventana.

Nexteam est spécialisé :

- Dans la mécanique de précision et l'usinage des métaux durs à destination des secteurs aéronautique et spatial, pour des programmes civils et militaires
- Dans l'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs
- Dans la fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie
- Dans la mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes.

Le groupe dispose de plusieurs sites situés dans le sud-ouest de la France et à Châtellerault (86), ainsi que des filiales à l'étranger en Pologne, Roumanie, Portugal, Tunisie, Autriche, Suède et Maroc.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2022



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Nom de l'entité	Pays	% de contrôle 2022	% de contrôle 2021	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2021
Filiales consolidées par intégration globale					
France					
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère					
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES (anciennement NEXTEAM SPECIAL PROCESSES)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM OLEMPES MACHINING (anciennement SOFOP)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SERVICES		100%	100%	100%	100%
ATMEC		0%	100%	0%	100%
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (anciennement MECAFI)		100%	100%	100%	100%
NEXTESIS		100%	100%	100%	100%
GAEMI		100%		100%	
VENTANA ARGENTEUIL		100%		100%	
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY		100%		100%	
SCI DU GAVE		100%		100%	
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING		100%		100%	
NEXTEAM NARCASTET MACHINING		100%		100%	
NEXTEAM SHEET METAL		100%		100%	
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY		100%		100%	
VENTANA		100%		100%	
Etranger					
NEXTEAM GROUP POLSKA	Pologne	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM GROUP ROMANIA	Roumanie	100%	100%	100%	100%
MIM	Roumanie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM GROUP MAROC	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG	Autriche	100%		100%	
AGBM	Maroc	100%		100%	
VENTANA MECA ARCOS	Portugal	100%		100%	
VENTANA FOUNDRY HACKAS	Suède	100%		100%	
AGBT	Tunisie	100%		100%	
VENTANA MECAWELD SOUSSE	Tunisie	100%		100%	
VENTANA MECA SOUSSE	Tunisie	100%		100%	

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés AERO XV - YMCA Services (précédemment Aéro XV) et PRECICAST sont exclues du périmètre au 31 décembre 2022 en raison de leur caractère non significatif dans les comptes consolidés du groupe.

2.5. Mouvements dans le périmètre

Le rapprochement entre NexTEAM et le Groupe Ventana du 11 février 2022 a vu l'entrée dans le périmètre de consolidation de 16 nouvelles sociétés réparties en France, Portugal, Tunisie, Autriche et Suède.

La société ATMEC a été fusionnée dans NexTEAM sur l'exercice.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Nexteam sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement comptable unifié ANC 2020-01 sont appliquées.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés de Nexteam assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles Nexteam exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "liste des sociétés non consolidées").

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

— éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les participations établissant leurs états financiers en devises étrangères correspondent à des entités se trouvant à l'étranger. Ces entités étrangères maîtrisent à ce jour leurs opérations et sont gérées de manière indépendante.

Les états financiers des entités étrangères sont établis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, cette monnaie peut être différente de la devise locale de l'entité.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue selon la méthode dite du cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres appelée « réserve de conversion » et réparti entre la part du groupe et la part des intérêts minoritaires. La variation sur une période de cette réserve de conversion est comptabilisée dans les capitaux propres.

		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux ouverture	Taux Moyen N-1
EUR	Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
MAD	Dirham marocain	11,1970	10,7071	10,4720	10,6248
PLN	Zloty	4,6808	4,6845	4,5969	4,5640
RON	Leu Roumain	4,9495	4,9317	4,9490	4,9209
SEK	Couronne suédoise	11,1218	10,6519		
TND	Dinar tunisien	3,3400	3,2528		

3.2.3. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

3.2.4. Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraitée de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.
- L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.
- L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

L'écart d'acquisition Passif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

3.2.5. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés issues du rapprochement avec Ventana qui ont un exercice comptable de 11 mois.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe Nexteam sont les suivants :

3.3.1. Application des méthodes de référence

L'application des méthodes de référence du règlement comptable unifié ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de références	Appliqué	Note
Comptabilisation des contrats de location-financements	Oui	3.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	3.3.13
Etalement des frais d'émission et primes de remboursements des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	n/a	n/a

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2.2. Fonds de commerce

Le Règlement 2020-01 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition.

Ce poste peut comprendre :

— Des fonds de commerce issus des comptes sociaux antérieurs à l'application du ANC 99.02. Ces derniers continuent d'être distingués à l'actif mais font l'objet d'un amortissement.

— Des fonds de commerces issus des comptes sociaux postérieurs à l'application du ANC 99.02. Ces derniers ont pu répondre aux critères d'identification et font l'objet de tests de dépréciation tels qu'indiqué au paragraphe suivant.

3.3.2.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 5 ans
SAP	Linéaire	10 ans

3.3.2.4. Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils répondent aux critères.

Projets activés : Projets Mats et Réacteurs A350 - Ebay Doors du programme A350, projet DTCG (arbres de transmission hélicoptère) et Frame 54 Forward, Digitalisation (Fabriq et Tableau), Nemesis et SAP.

Les frais de développement relatifs aux NRC sur le programme aéronautique A350 sont amortis au rythme du nombre de pièces livrées pendant la période. Les frais liés au projet DTCG sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont rattachés, soit 5 ans.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier de bureau et informatique	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.4. Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

3.3.6. Stocks et travaux en-cours

La valeur comptable des stocks est celle de leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. Pour les produits élaborés dans le groupe c'est leur coût de production. Ce coût peut être minoré ou estimé (dans certains cas) sur la base du prix de vente.

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui est comptabilisée en charge sur la période.

Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée afin de tenir compte de l'écart de prix entre le coût de valorisation et la valeur actuelle de certains produits à la clôture de l'exercice.

3.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le groupe effectue des opérations de mobilisation de créances auprès d'un factor. La cession juridique entraîne leur décomptabilisation.

3.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions sont prises en compte immédiatement en résultat.

3.3.10. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du

ANC n°2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

3.3.11. Provisions règlementées

Les provisions règlementées et les autres éléments comptabilisés selon les dispositions fiscales locales dans les comptes annuels des entités consolidées, sont annulées dans les comptes consolidés du groupe. Ce retraitement donne lieu à la constatation d'une imposition différée le cas échéant.

3.3.12. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du ANC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

3.3.13. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

Hormis pour la société NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement Louis GENTILIN) et les sociétés étrangères VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG, NEXTEAM GROUP POLSKA et VENTANA MECA SOUSSE, la provision n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux mais a fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

3.3.14. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les gains et les pertes de change réalisés sur encaissements de créances et décaissements de dettes commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation dans les comptes dédiés.

Les gains et les pertes de change latents sont portés au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

3.3.15. Opérations de couverture par des ventes en devises par des ventes à terme

Le groupe comptabilise le résultat des opérations de couverture, intervenues par des ventes à terme de devises, dans un compte de chiffre d'affaires dédié.

3.3.16. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.17. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Ecart d'acquisition	59 495	39 701	-	-	-	-	99 195
Frais de développement	7 209	22	1 320	-	8 842	-	17 392
Concessions, brevets et droits similaires	5 355	2 326	362	(28)	75	(19)	8 071
Autres immobilisations incorporelles	815	-	-	-	-	-	815
Immobilisations incorporelles en cours	7 717	1	3 539	-	(9 137)	(0)	2 119
Total valeurs brutes	80 591	42 049	5 220	(28)	(220)	(19)	127 593
Amort Ecart d'acquisition	(6 133)	-	-	-	-	-	(6 133)
Amort/Dép. frais de développement	(2 301)	(22)	(1 174)	-	-	-	(3 497)
Amort/Dép. conc, brevets & dts similaires	(4 220)	(2 115)	(551)	28	-	17	(6 840)
Amort/Dép. autres immobilisations incorporelles	(30)	-	-	-	-	-	(30)
Amort/Dép. immobilisations incorp. En cours	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(12 684)	(2 137)	(1 724)	28	-	17	(16 499)
Ecart d'acquisition	53 362	39 701	-	-	-	-	93 062
Frais de développement	4 908	-	146	-	8 842	-	13 896
Concessions, brevets et droits similaires	1 135	211	(188)	-	75	(1)	1 231
Autres immobilisations incorporelles	785	-	-	-	-	-	785
Immobilisations incorporelles en cours	7 717	1	3 539	-	(9 137)	(0)	2 119
Immobilisations incorporelles (net)	67 907	39 912	3 496	-	(220)	(1)	111 094

Les immobilisations incorporelles en cours concernent le projet SAP.

Le reclassement des 9m€ « d'immobilisations incorporelles en cours » à « Frais de développement » concerne des coûts SAP mis en service sur l'exercice (en lien avec le déploiement du troisième lot relatif aux achats, à la logistique et la production).

NEXTEAM s'est rapproché en février 2022 le groupe VENTANA pour 44.100 k€, par échange de titres.

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date du rapprochement a été réalisée sur la base des capitaux propres consolidés du groupe VENTANA au 31 janvier 2022. Les stocks de produits finis ont été réévalués pour 248k€. Un impôt différé actif a été reconnu au titre des déficits antérieurs pour 2.202k€.

La juste valeur des actifs et passifs acquis est égale à 6 210k€.

La différence entre le prix d'acquisition (augmenté des frais d'acquisition) de 45.911k€ et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis (soit 100%) s'élève à la somme de 39.701k€ et représente l'écart d'acquisition.

Le groupe poursuivra l'analyse des justes valeurs aux actifs et passifs identifiables durant le délai d'affectation qui se terminera à l'arrêté du 31 décembre 2023. Il est notamment prévu des expertises sur les biens immobiliers.

À la suite de ce rapprochement, le mode de gestion et de suivi des activités est désormais fait par division :

Division	Activité concernée	Principaux sites
MACHINING	La mécanique de précision et de l'usinage de pièce critiques en métaux durs et de longue dimension L'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs	CHATELLERAULT, OLEMPES, MARMANDE, LAUNAGUET, ESCOUT, MERIGNAC, NARCASTET, PORTUGAL, ROUMANIE, POLOGNE, MAROC, TUNISIE
FOUNDRY	Fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie	ARUDY, TOULOUSE, AUTRICHE, SUEDE
SHEET METAL	La mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes	NARCASTET, MERIGNAC, TUNISIE

Les écarts d'acquisition sont donc regroupés de cette façon :

En Milliers d'euros		31-déc-21	Mvts de périmètre	31-déc-22
MACHINING	(1)	59 495	19 189	78 684
FOUNDRY			15 135	15 135
SHEET METAL			5 377	5 377
Valeurs Brutes		59 495	39 701	99 196
MACHINING	(1)	(6 133)	-	(6 133)
Amortissement		(6 133)	-	(6 133)
Ecart d'acquisition		53 362	39 701	93 063

L'affectation des 39 701k€ a été réalisée sur les trois divisions selon les EBITDA attendus sur 2023.

(1) Détail du MACHINING :

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	31-déc-22
Valeurs Brutes			
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère	451	-	451
MIM	589	-	589
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)	1 782	-	1 782
NEXTEAM GROUP ROMANIA	2 151	-	2 151
NEXTEAM GROUP POLSKA	2 418	-	2 418
NEXTEAM OLEMPs MACHINING (anciennement SOFOP)	5 691	-	5 691
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)	8 931	-	8 931
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)	9 051	-	9 051
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (anciennement MECAFI)	28 430	-	28 430
VENTANA (Part MACHINING)		19 189	19 189
Valeurs Brutes	59 495	19 189	78 684
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère	(451)	-	(451)
MIM	(134)	-	(134)
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)	(471)	-	(471)
NEXTEAM GROUP ROMANIA	(582)	-	(582)
NEXTEAM GROUP POLSKA	(469)	-	(469)
NEXTEAM OLEMPs MACHINING (anciennement SOFOP)	(1 331)	-	(1 331)
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)	(656)	-	(656)
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)	(2 039)	-	(2 039)
Amortissement	(6 133)	-	(6 133)
Ecart d'acquisition Machining	53 362	19 189	72 551

Le Groupe a procédé au test de dépréciation sur ces trois Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent aux différentes activités du groupe.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont déterminés à partir de prévisionnels des UGT sur la période 2023 à 2025,
- Les prévisions d'exploitations utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, des carnets de commandes et cadences annoncées par les principaux donneurs d'ordre du groupe (Airbus et Safran), et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.
- Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;
- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1% pour l'ensemble des UGT;
- Le taux d'actualisation de référence retenu (WACC) est un taux de 9,58% après impôts.

Les actifs testés sont les suivants :

Actifs testés	Machining	Foundry	Sheet-Metal
Écart d'acquisition	72 551	15 135	5 377
Immobilisations	55 438	10 392	989
Besoin en fonds de roulement	24 787	(811)	3 955
Valeur Comptable à tester	152 776	24 716	10 321

Au 31 décembre 2022, ces tests ont conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation sur les écarts d'acquisition des UGTs.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 1%
- Variation du taux de marge EBITDA cible de +/- 2%

Ces variations des principales hypothèses ne conduisent pas à une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable des trois UGT.

4.2. Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Terrains	7 569	396	-	(200)	-	(7)	7 757
Agencements sur terrains	398	432	-	-	-	-	830
Constructions	70 165	15 875	420	(1 219)	801	(60)	85 982
Installations tech, matériel & outillage	137 493	37 010	2 561	(792)	(716)	(347)	175 209
Autres immobilisations corporelles	26 860	2 736	687	(230)	1 578	(73)	31 559
Immobilisations corporelles en cours	1 075	1 206	1 609	-	(2 325)	(0)	1 566
Avances et acomptes s/imm. corp.	7	22	658	(3)	-	-	683
Valeurs brutes	243 567	57 677	5 935	(2 445)	(662)	(487)	303 585
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(102)	(133)	(74)	4	-	-	(305)
Amt/Dép. constructions	(26 943)	(8 223)	(4 353)	1 068	(29)	15	(38 465)
Amt/Dép. Install tech, matériel & outil.	(90 127)	(29 086)	(13 152)	655	850	249	(130 611)
Autres immobilisations corporelles	(23 065)	(2 378)	(1 731)	204	(55)	62	(26 963)
Amortissements	(140 238)	(39 819)	(19 310)	1 931	766	325	(196 345)
Immobilisations corporelles (net)	103 329	17 858	(13 374)	(513)	104	(162)	107 240

Les immobilisations prises en crédit-bail représentent :

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Frais de développement	3 005	-	-	-	-	-	3 005
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	1 962	-	-	-	-	-	1 962
Constructions	19 287	-	-	-	-	-	19 287
Installations tech, matériel & outillage	55 020	691	692	-	-	(0)	56 403
Autres immobilisations corporelles	22 121	-	244	-	1 368	(64)	23 670
Immobilisations corporelles en cours	-	-	400	-	-	-	400
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	101 395	691	1 336	-	1 368	(64)	104 727
Amt/Dép. Frais de développement	(333)	-	(301)	-	-	-	(634)
Amt/Dép. Immobilisations Incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. constructions	(6 004)	-	(811)	-	-	-	(6 815)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(27 534)	(522)	(5 237)	-	-	(0)	(33 293)
Autres immobilisations corporelles	(19 274)	-	(1 181)	-	(61)	61	(20 454)
Amortissements	(53 144)	(522)	(7 530)	-	(61)	61	(61 196)
Immobilisations (net)	48 251	169	(6 193)	-	1 308	(4)	43 531

Les flux de reclassement concernent principalement une machine acquise en 2021, financée en 2022 par crédit-bail pour 1 304k€.

4.3. Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-22
Titres de participation	7	10	-	-	-	(1)	16
Dépôts factor	665	489	1 175	-	-	-	2 329
Prêts, cautionnements et autres créances	1 002	740	228	(55)	1	(14)	1 902
Total valeurs brutes	1 673	1 239	1 404	(55)	1	(15)	4 247
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (net)	1 673	1 239	1 404	(55)	1	(15)	4 247

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Variations	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-22
Matières premières et consommables	17 031	3 293	1 995	-	(18)	22 301
En-cours production de services	35 910	6 672	6 952	-	(24)	49 511
Produits finis	13 082	4 324	(873)	-	(28)	16 505
Valeurs brutes	66 024	14 289	8 074	-	(71)	88 317
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	(1 945)	(411)	587	-	1	(1 768)
Dép. des stocks - en-cours de production	(2 121)	(591)	(157)	-	(0)	(2 868)
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	(2 020)	(836)	(162)	-	3	(3 015)
Dépréciations	(6 086)	(1 837)	268	-	4	(7 651)
Stocks et en-cours	59 938	12 452	8 342	-	(67)	80 665

4.5. Clients et comptes rattachés

<i>En Milliers d'euros</i>	Brut Provision 31-déc-22		Brut Provision 31-déc-21			
Clients et comptes rattachés	10 246	(266)	9 981	4 159	(185)	3 975

Au 31 décembre 2022, 30.706k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 16.748k€ en 2021). Les créances factorisées dans le groupe Ventana au moment du rapprochement s'élevaient à 4 689k€. Le transfert de propriété, qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

<i>En Milliers d'euros</i>	Brut Provision 31-déc-22		Brut Provision 31-déc-21			
Fournisseurs débiteurs	1 162	1 162	732	732		
Créances fiscales et sociales	12 027	12 027	7 872	7 872		
Comptes courants	15	-	15	20	-	20
Créances diverses	1 462	(7)	1 455	1 531	-	1 531
Charges constatées d'avance	1 246	-	1 246	1 311	-	1 311
Ecart de conversion - actif	2 205	2 205	392	392		
Impôts différés actifs	7 211	7 211	3 264	3 264		
Total	25 327	(7)	25 320	15 123	-	15 123

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an, à l'exception d'une créance de carry back de 3,2m€ ayant une échéance à 4 ans.

4.7. Trésorerie

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Equivalents de trésorerie	50 000	-
Disponibilités	76 171	50 436
Intérêts courus	102	1
Disponibilités et VMP	126 274	50 437
Concours bancaires courants et intérêts courus	(28)	(29)
Trésorerie nette	126 246	50 408

Au 31 décembre 2022, 30.706k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 16.748k€ en 2021).

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE de 83,8m€ a été levé. Il s'agit d'une dette financière qui sera remboursée sur 4 ans, à compter de 2024.

4.8. Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social se compose de 518 322 actions d'une valeur nominale de 100 € (contre 506 397 actions de valeur nominale de 100 € en 2021).

4.9. Provisions pour risques et charges

4.9.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Écarts de convers°	31-déc-22
Provisions pour pensions et retraites	2 327	2 622	643	(912)	(0)	4 679
Provisions pour pertes de change	392	41	1 985	(320)	(2)	2 096
Provisions pour litiges	284	281	494	(416)	(2)	640
Autres provisions pour risques et charges	2 607	1 415	39	(1 415)	-	2 646
Provisions pour risques et charges	5 609	4 359	3 161	(3 063)	(5)	10 061

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement au :

- Risque environnement chez NEXTEAM ARUDY FOUNDRY pour 1m€
- Litige fiscal provenant de MGHP pour 0,7m€ constaté en 2019 et diminué en 2022.

La provision PSE chez NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (anciennement MECAFI) s'élève à 0,2m€ à fin 2022 (lié à la revitalisation).

4.9.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont :

- Age de départ à la retraite : Déterminé en fonction d'une date de premier emploi et de la durée de référence propre à chaque individu
- Salaire fin de carrière
- Taux de sortie décroissant par tranche d'âge (Foundry : entre 1,5% et 3%, autres sociétés : entre 4,5% et 6%)
- Taux actualisation : 3,77%
- Taux augmentation salaire : 3% (inflation comprise)
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014
- Convention collective : convention collective de la métallurgie
- Taux de charges sociales : taux propre à chaque société

4.10. Emprunts et dettes financières

4.10.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

En Milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-22	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1) 147 239	240 899	44 219	176 327	20 352
Leasing & locations de biens	35 344	28 575	8 340	12 124	8 112
Participation des salariés	629	465	185	280	-
Intérêts courus sur emprunts	203	162	162	-	-
Autres emprunts	222	227	227	-	-
Emprunts et dettes financières MLT	183 638	270 329	53 133	188 731	28 464
Autres emprunts	29	28	28	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants et intérêts	29	28	28	-	-
Total	183 666	270 356	53 161	188 731	28 464

(1) Dont PGE 59 500 143 331 14 875 115 870 12 586

Le Groupe a eu recours, fin 2020, à un PGE d'un montant de 59,5m€, ainsi qu'au Prêt Atout de 15m€. Le remboursement du PGE débutera à partir du premier trimestre 2023.

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE AERO de 83,8m€ a été levé en 2022. Il sera remboursé sur 4 ans, à compter de 2024.

4.10.2. Variation des emprunts et dettes financières

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augment°	Diminut°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Emprunts auprès des établissements de crédit	147 239	32 994	89 015	(28 353)	-	4	240 899
Leasing & locations de biens	35 344	236	1 336	(9 645)	1 304	0	28 575
Participation des salariés	629	1	-	(165)	-	-	465
Intérêts courus sur emprunts	203	2	5	(47)	-	(0)	162
Autres emprunts	222	1 286	17	(1 244)	-	(55)	227
Total emprunts et dettes financières MLT	183 638	34 518	90 373	(39 453)	1 304	(51)	270 329
Autres emprunts	29	11	-	(10)	-	(2)	28
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-	-
Total concours bancaires courants et intérêts	29	11	-	(10)	-	(2)	28
Total	183 666	34 529	90 373	(39 462)	1 304	(54)	270 356

Le flux reclassement correspond à une machine acquise en 2021, financée en 2022 par crédit-bail pour 1.304k€.

4.11. Fournisseurs et autres dettes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Dettes fournisseurs	25 588	19 083
Factures non parvenues	11 304	4 844
Fournisseurs et comptes rattachés	36 892	23 927

Les dettes ont toutes une échéance à moins d'un an.

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Dettes fournisseurs d'immobilisations	804	2 433
Clients créditeurs	6 543	4 215
Dettes fiscales et sociales	24 751	17 563
Comptes courants créditeurs	48	8
Dettes diverses	880	67
Produits constatés d'avance	1 054	559
Ecart de conversion - passif	1 839	493
Impôts différés passifs	-	-
Autres dettes et comptes de régularisation	35 919	25 338

Les autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	%	31-déc-21	%
Production vendue de biens	194 904	88%	108 826	90%
Ventes de marchandises	22 517	10%	10 711	9%
Autres refacturations	2 837	1%	777	1%
Chiffre d'affaires	220 258	100%	120 314	100%

5.2. Autres produits d'exploitation

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Production stockée	6 080	(955)
Production immobilisée	1 530	2 083
Subventions d'investissement	372	789
Subventions d'exploitation	618	367
Autres produits	9 067	3 219
Transferts de charges d'exploitation	1 467	783
Autres produits d'exploitation	19 133	6 286

Les subventions d'investissements sont reconnues directement en compte de résultat.

Le montant au titre du crédit d'impôt recherche a été reclassé dans le compte

« Subventions d'exploitation » pour un montant de 435k€.

5.3. Achats consommés

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(59 606)	(34 568)
Variation de stocks	2 060	779
Sous-traitance	(24 646)	(14 003)
Autres achats	-	-
Achats non stockés de matières et fournitures	(17 732)	(9 884)
Achats de marchandises	(636)	(200)
Achats consommés	(100 559)	(57 876)

5.4. Autres achats et charges externes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Sous-traitance générale	(1 292)	(594)
Locations et charges locatives	(2 831)	(1 152)
Entretiens et réparations	(5 223)	(2 818)
Primes d'assurance	(1 167)	(593)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 101)	(1 305)
Transports	(2 924)	(1 546)
Services bancaires	(479)	(174)
Autres charges externes	(4 833)	(2 244)
Autres achats et charges externes	(20 850)	(10 426)

5.5. Charges de personnel et effectif

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Salaires Bruts	(57 471)	(33 463)
Charges sociales	(20 023)	(11 368)
Participation des salariés	(224)	-
Charges de personnel	(77 718)	(44 831)

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

	31-déc-22	31-déc-21
Effectif temps plein	1 826	1 062

5.6. EBITDA

L'EBITDA est défini comme le résultat d'exploitation ajusté pour exclure les éléments suivants: (i) les amortissements sur actifs, stocks, créances, passifs et leur reprise; (ii) les charges d'exploitation non courante.

L'EBITDA aide le Groupe à comparer sa performance sur différentes périodes de reporting de manière cohérente car il supprime des résultats opérationnels l'impact des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base. Le Groupe utilise l'EBITDA pour mesurer sa performance financière.

Le rapprochement de l'EBITDA avec le résultat d'exploitation du Groupe est présenté comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Résultat d'exploitation	6 617	(10 582)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20 303	18 681
<u>Éléments non récurrents</u>		
Charges liées au personnel	1 889	1 147
Mise au rebut de stocks	-	119
Honoraires	510	257
Autres	88	289
EBITDA	29 407	9 911

Les honoraires sont liés à l'intégration du groupe Ventana.

5.7. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Dotations aux amortissements d'exploitation	(21 035)	(18 870)
Variation nette des dép. actif circulant	362	200
Variation nette des provisions	370	(10)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(20 303)	(18 681)

5.8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Gains de change	1 503	989
Autres produits financiers	272	24
Reprises financières	437	488
Produits financiers	2 211	1 501
Charges d'intérêts sur emprunt	(3 580)	(2 919)
Pertes de change	(1 194)	(464)
Autres charges financiers	-	(8)
Dotations financières	(2 108)	(375)
Charges financières	(6 882)	(3 767)
Résultat financier	(4 671)	(2 266)

L'augmentation des dotations financières est principalement liée à la provision pour pertes de change.

5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	551	62
Produits de cession d'immobilisations (1)	3 013	228
Autres produits exceptionnels (2)	57	2 313
Reprises exceptionnelles (3)	1 273	8 550
Produits exceptionnels	4 894	11 153
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(941)	(87)
VNC des immobilisations cédées (1)	(482)	(79)
Autres charges exceptionnelles (3)	(909)	(8 554)
Dotations exceptionnelles	(106)	(451)
Charges exceptionnelles	(2 437)	(9 172)
Résultat exceptionnel	2 457	1 981

(1) En lien avec la cession du bâtiment d'Argenteuil

(2) Dont 2.118k€ versé par l'administration fiscale italienne à Nexteam Châtellerault Machining (anciennement MECAFI) en 2021 à la suite d'une régularisation d'impôt lié à la cession de sa filiale italienne CPC (cession faite avant l'entrée dans le groupe NEXTEAM).

(3) Principalement lié au PSE de Nexteam Châtelleraut Machining (anciennement MECAFI).

6. Impôts sur les résultats

En Milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Impôt exigible	(1 796)	(452)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	922	406
Autres Crédits d'impôt	71	-
Carry-back	-	3 539
Impôts différés	49	(1 088)
Impôts sur les résultats	(755)	2 406

Le groupe a constaté sur 2021 une créance de carryback à hauteur de 3 539k€.

Preuve d'impôt

En Milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net des société intégrées	3 649	-8 461
Impôts sur les résultats	(755)	2 406
Résultat avant impôts	4 404	-10 866
Taux d'impôt en vigueur	25,0%	26,5%
Charges d'impôt théorique	(1 101)	2 880
Effets des :		
Différences permanentes sociales	390	179
Différences permanentes consolidation	89	-
Reprise des déficits activés précédemment	-	-
Impôt différés non activés sur déficits de l'exercice	(557)	(565)
Différence de taux d'impôt	103	(36)
Autres crédits d'impôt	95	-
Autres	226	(51)
Total des effets	346	(473)
Total charges d'impôt	(755)	2 407

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale Nexteam ont fait l'objet d'une activation pour un montant global d'impôt différé de 8.667k€ à fin décembre 2022, dont 1.139k€ ont été activés sur l'exercice.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale Ventana ont fait l'objet d'une activation pour un montant global d'impôt différé de 874k€ à fin décembre 2022, dont 558k€ repris sur l'exercice.

Les déficits reportables de GAEMI ont également fait l'objet d'une activation pour un montant de 769k€, ceux de VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ pour un montant de 293k€.

Les déficits fiscaux antérieurs à l'entrée dans le groupe de Nexteam Châtellerault Machining (anciennement Mecafi), pour un montant total de 21 873k€ en base, ne sont pas reconnus.

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Engagements donnés		
Avals et cautions	736	
Créances cédées au factor	30 706	16 748
Autres engagements données	77 176	72 602
Engagements hors bilan liés à des opérations de couvertures en devises non dénouées (en USD)	19 101	12 666

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 309 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

7.3. Dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction n'est pas communiquée car cela aboutirait à communiquer un montant individuel.

TRIAXE AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Nexteam

(Anciennement Nexteam Group)

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

TRIAXE AUDIT
1089, avenue du Général Leclerc
47000 Agen
S.A.R.L. au capital de € 1 000
833 127 897 R.C.S. Agen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grande Aquitaine

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Cowork
1, place de l'Europe
31000 Toulouse
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nexteam
(Anciennement Nexteam Group)
Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Nexteam,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nexteam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.1. « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés traitant de l'affectation du prix d'acquisition du Groupe Ventana aux actifs et passifs acquis.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition dont le montant net figurant au bilan s'établit à K€ 99 195.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par votre groupe et la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base d'informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à revoir la documentation afférente à la valorisation de l'écart d'acquisition préparée par votre groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

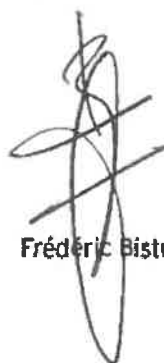
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Agen et Toulouse, le 1^{er} juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

TRIAXE AUDIT



Frédéric Bistuer

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Baptiste Bouhier

I. Bilan consolidé

<i>En Milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Immobilisations incorporelles	4.1	111 094	67 907
<i>dont écart d'acquisition</i>		93 062	53 362
Immobilisations corporelles	4.2	107 240	103 329
Immobilisations financières	4.3	4 247	1 673
Titres mis en équivalence		-	-
Actif immobilisé		222 581	172 909
Stocks et en-cours	4.4	80 665	59 938
Clients et comptes rattachés	4.5	9 981	3 975
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	25 320	15 123
Disponibilités et VMP	(1) 4.7	126 274	50 437
Actif circulant		242 239	129 473
Total Actifs		464 820	302 381
Capital social	4.8	51 832	50 640
Primes liées au capital	IV	43 432	524
Réserves	IV	13 436	21 980
Réserves de conversion groupe	IV	(757)	(844)
Résultat net	IV	3 649	(8 460)
Capitaux propres part Groupe		111 592	63 841
Intérêts minoritaires		(0)	(0)
Capitaux propres consolidés		111 592	63 841
Provisions pour risques et charges	4.9	10 061	5 609
Emprunts et dettes financières	(1) 4.10	270 356	183 666
Fournisseurs et comptes rattachés	4.11	36 892	23 927
Autres dettes et comptes de régularisation	4.11	35 919	25 338
Total des dettes		343 167	232 931
Total Passifs		464 820	302 381

(1) En lien avec le PGE AERO, souscrit afin d'accompagner la croissance (Cf. note 4.10).

II. Compte de résultat consolidé

En Millions d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Chiffre d'affaires	5.1	220 258	120 314
Autres produits d'exploitation	5.2	19 133	6 286
Total des produits d'exploitation		239 391	126 600
Achats consommés	5.3	(100 559)	(57 876)
Autres achats et charges externes	5.4	(20 850)	(10 426)
Impôts et taxes		(3 758)	(2 279)
Charges de personnel	5.5	(77 718)	(44 831)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.7	(20 303)	(18 681)
Autres charges d'exploitation		(9 586)	(3 089)
Total des charges d'exploitation		(232 774)	(137 182)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 617	(10 582)
Dotations aux amortissements et dépréc. des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 617	(10 582)
Charges financières	5.8	(6 871)	(3 767)
Produits financiers	5.8	2 200	1 501
Résultat financier	5.8	(4 671)	(2 266)
Charges et produits exceptionnels	5.9	2 457	1 981
Impôts sur les résultats	6	(755)	2 406
Résultat net des entreprises intégrées		3 649	(8 461)
Quote part des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 649	(8 461)
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		3 649	(8 461)
Résultat par action (en €)		7,04	(16,71)
Résultat dilué par action (en €)		7,04	(16,71)

L'EBITDA ressort à 29.407k€ au 31 décembre 2022 contre 9.911k€ au 31 décembre 2021 (cf. note 5.6).

Compte de résultat pro forma : en tenant compte d'un exercice de 12 mois pour l'entrée dans le périmètre du groupe Ventana en cours d'exercice, les comptes consolidés du groupe présenteraient les montants suivants :

- Chiffre d'affaires : 224 839k€
- Résultat net : 3 369k€

A titre d'information, le chiffre d'affaires 2021 du périmètre Ventana s'élevait à 55 096k€.

III. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En Milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net de l'ensemble consolidé	II	3 649	(8 461)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		21 170	10 669
Plus/moins values de cession		(2 531)	(149)
Impôts différés	6	(49)	1 088
Capacité d'autofinancement		22 238	3 147
Variation des stocks	4.4	(8 074)	708
Variation des créances clients & autres débiteurs		(3 648)	(5 107)
Variation des provisions		(362)	(200)
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs		13 373	1 714
Variation du besoin en fond de roulement		1 288	(2 885)
Flux net de trésorerie lié à l'activité		23 526	263
Acquisition d'immobilisations	(1)	(10 111)	(9 207)
Cession d'immobilisations	5.9	3 013	228
Incidence des variations de périmètre		10 840	-
Variation des placements financiers	4.3	(1 349)	(109)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		2 394	(9 089)
Augmentations (réductions de capital)			
Subventions d'investissements reçues		372	789
Emissions d'emprunts	(1)	89 037	234
Remboursements d'emprunts	4.10	(39 453)	(38 811)
Variations des comptes courants			3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		49 956	(37 786)
Incidence de la variation des taux de change		(39)	(24)
Variation de la trésorerie de l'exercice		75 837	(46 636)
Trésorerie d'ouverture	(2) 4.7	50 408	97 043
Trésorerie de clôture	(2) 4.7	126 246	50 408

(1) Hors nouveaux contrats de crédit-bail

(2) La trésorerie de clôture inclut le montant reçu des créances cédées au factor pour respectivement 30.706 k€ (2022) et 16.748 k€ (2021).

IV. Variation des capitaux propres consolidés

En Millions d'euros	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Situation à la clôture de l'exercice 2020	50 640	524	46 861	(735)	(25 441)	71 849	0	71 849
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectat° résultat exercice précédent	-	-	(25 441)	-	25 441	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	(8 460)	(8 460)	-	(8 460)
Variation des taux de change	-	-	-	(109)	-	(109)	-	(109)
Changement de méthode comptable	-	-	489	-	-	489	-	489
Autres mouvements	-	-	71	-	-	71	-	71
Situation à la clôture de l'exercice 2021	50 640	524	21 980	(844)	(8 460)	63 842	0	63 841
Variation de capital	1 193	42 908	-	-	-	44 100	-	44 100
Affectat° résultat exercice précédent	-	-	(8 460)	-	8 460	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	3 649	3 649	-	3 649
Variation des taux de change	-	-	-	87	-	87	-	87
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(84)	-	-	(84)	-	(84)
Situation à la clôture de l'exercice 2022	51 832	43 432	13 436	(757)	3 649	111 592	0	111 592

Diminution de capital de 9 626k€ par imputation sur les primes liées au capital.

Augmentation de capital (10 885k€ en capital et 33 215 k€ en prime liées au capital) à la suite du rapprochement avec Ventana (celui-ci ayant été réalisé par échange de titres).

V. Annexe aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexteam au 31 décembre 2022 sont présentés en milliers d'euros. Par convention la somme des arrondis n'est pas égale à l'arrondi de la somme.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 464.820k€, et au compte de résultat, dont le chiffre d'affaires s'élève à 220.258k€ et dégageant un profit de 3.649k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Evènements principaux

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du conflit en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte post-pandémique.

Au regard des incertitudes que le Groupe Nexteam a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, le groupe a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

L'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent ces objectifs.

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE de 83,8m€ a été levé. Il s'agit d'une dette financière qui sera remboursée sur 4 ans à compter de 2024.

Les dettes financières du groupe sont à taux fixe. Par conséquent le groupe n'est pas exposé à une hausse des taux sur son endettement actuel.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des états financiers 2022 par le Président, le 9 mai 2023, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Entrée dans le périmètre :

Le groupe s'est rapproché le 11 février 2022 du groupe VENTANA. Le groupe devient ainsi un acteur majeur du monde aéronautique spécialisé en mécanique de haute précision, fonderie, mécano-soudure et procédés spéciaux.

1.2. Changement de méthode comptable

Néant

1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

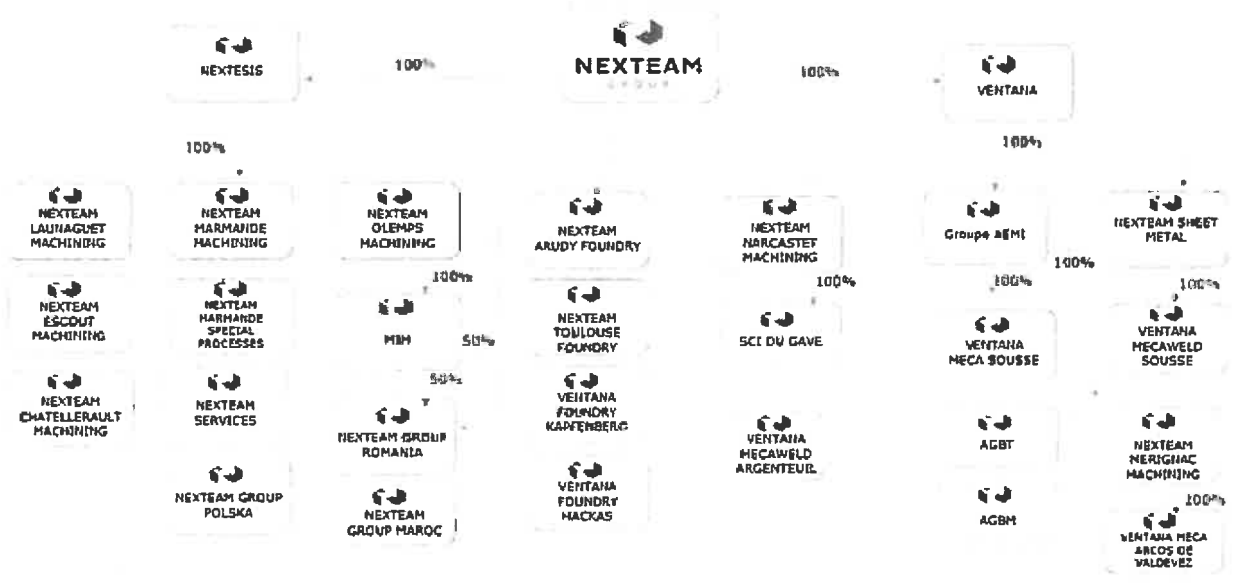
Nexteam est né du rapprochement des groupes Asquini et Sofop en mai 2013. En 2015, Louis Gentilin a rejoint le groupe. En 2018, le groupe a fait l'acquisition de la société Mecafi. En 2022, le groupe se rapproche du groupe Ventana.

Nexteam est spécialisé :

- Dans la mécanique de précision et l'usinage des métaux durs à destination des secteurs aéronautique et spatial, pour des programmes civils et militaires
- Dans l'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs
- Dans la fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie
- Dans la mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes.

Le groupe dispose de plusieurs sites situés dans le sud-ouest de la France et à Châtellerault (86), ainsi que des filiales à l'étranger en Pologne, Roumanie, Portugal, Tunisie, Autriche, Suède et Maroc.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2022



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Nom de l'entité	Pays	% de contrôle 2022	% de contrôle 2021	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2021
Filiales consolidées par intégration globale					
France					
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère					
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES (anciennement NEXTEAM SPECIAL PROCESSES)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM OLEMPES MACHINING (anciennement SOFOP)		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SERVICES		100%	100%	100%	100%
ATMEC		0%	100%	0%	100%
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (anciennement MECAFI)		100%	100%	100%	100%
NEXTESIS		100%	100%	100%	100%
GAEMI		100%		100%	
VENTANA ARGENTEUIL		100%		100%	
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY		100%		100%	
SCI DU GAVE		100%		100%	
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING		100%		100%	
NEXTEAM NARCASTET MACHINING		100%		100%	
NEXTEAM SHEET METAL		100%		100%	
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY		100%		100%	
VENTANA		100%		100%	
Etranger					
NEXTEAM GROUP POLSKA	Pologne	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM GROUP ROMANIA	Roumanie	100%	100%	100%	100%
MIM	Roumanie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM GROUP MAROC	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG	Autriche	100%		100%	
AGBM	Maroc	100%		100%	
VENTANA MECA ARCOS	Portugal	100%		100%	
VENTANA FOUNDRY HACKAS	Suède	100%		100%	
AGBT	Tunisie	100%		100%	
VENTANA MECAWELD SOUSSE	Tunisie	100%		100%	
VENTANA MECA SOUSSE	Tunisie	100%		100%	

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés AERO XV - YMCA Services (précédemment Aéro XV) et PRECICAST sont exclues du périmètre au 31 décembre 2022 en raison de leur caractère non significatif dans les comptes consolidés du groupe.

2.5. Mouvements dans le périmètre

Le rapprochement entre Nexteam et le Groupe Ventana du 11 février 2022 a vu l'entrée dans le périmètre de consolidation de 16 nouvelles sociétés réparties en France, Portugal, Tunisie, Autriche et Suède.

La société ATMEC a été fusionnée dans Nexteam sur l'exercice.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Nexteam sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement comptable unifié ANC 2020-01 sont appliquées.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés de Nexteam assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles Nexteam exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "liste des sociétés non consolidées").

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "Intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

— éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les participations établissant leurs états financiers en devises étrangères correspondent à des entités se trouvant à l'étranger. Ces entités étrangères maîtrisent à ce jour leurs opérations et sont gérées de manière indépendante.

Les états financiers des entités étrangères sont établis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, cette monnaie peut être différente de la devise locale de l'entité.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue selon la méthode dite du cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres appelée « réserve de conversion » et réparti entre la part du groupe et la part des intérêts minoritaires. La variation sur une période de cette réserve de conversion est comptabilisée dans les capitaux propres.

		Taux de cloture	Taux Moyen	Taux ouverture	Taux Moyen N-1
EUR	Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
MAD	Dirham marocain	11,1970	10,7071	10,4720	10,6248
PLN	Zloty	4,6808	4,6845	4,5969	4,5640
RON	Leu Roumain	4,9495	4,9317	4,9490	4,9209
SEK	Couronne suédoise	11,1218	10,6519		
TND	Dinar tunisien	3,3400	3,2528		

3.2.3. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

3.2.4. Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraitée de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.
- L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.
- L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

L'écart d'acquisition Passif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

3.2.5. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés issues du rapprochement avec Ventana qui ont un exercice comptable de 11 mois.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe Nexteam sont les suivants :

3.3.1. Application des méthodes de référence

L'application des méthodes de référence du règlement comptable unifié ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de références	Appliqué	Note
Comptabilisation des contrats de location-financements	Oui	3.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	3.3.13
Etalement des frais d'émission et primes de remboursements des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	n/a	n/a

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2.2. Fonds de commerce

Le Règlement 2020-01 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition.

Ce poste peut comprendre :

— Des fonds de commerce issus des comptes sociaux antérieurs à l'application du ANC 99.02. Ces derniers continuent d'être distingués à l'actif mais font l'objet d'un amortissement.

— Des fonds de commerces issus des comptes sociaux postérieurs à l'application du ANC 99.02. Ces derniers ont pu répondre aux critères d'identification et font l'objet de tests de dépréciation tels qu'indiqué au paragraphe suivant.

3.3.2.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 5 ans
SAP	Linéaire	10 ans

3.3.2.4. Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils répondent aux critères.

Projets activés : Projets Mats et Réacteurs A350 - Ebay Doors du programme A350, projet DTCG (arbres de transmission hélicoptère) et Frame 54 Forward, Digitalisation (Fabriq et Tableau), Nemesis et SAP.

Les frais de développement relatifs aux NRC sur le programme aéronautique A350 sont amortis au rythme du nombre de pièces livrées pendant la période. Les frais liés au projet DTCG sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont rattachés, soit 5 ans.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier de bureau et informatique	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.4. Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

3.3.6. Stocks et travaux en-cours

La valeur comptable des stocks est celle de leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. Pour les produits élaborés dans le groupe c'est leur coût de production. Ce coût peut être minoré ou estimé (dans certains cas) sur la base du prix de vente.

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui est comptabilisée en charge sur la période.

Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée afin de tenir compte de l'écart de prix entre le coût de valorisation et la valeur actuelle de certains produits à la clôture de l'exercice.

3.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le groupe effectue des opérations de mobilisation de créances auprès d'un factor. La cession juridique entraîne leur décomptabilisation.

3.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions sont prises en compte immédiatement en résultat.

3.3.10. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du

ANC n°2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

3.3.11. Provisions règlementées

Les provisions règlementées et les autres éléments comptabilisés selon les dispositions fiscales locales dans les comptes annuels des entités consolidées, sont annulées dans les comptes consolidés du groupe. Ce retraitement donne lieu à la constatation d'une imposition différée le cas échéant.

3.3.12. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du ANC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

3.3.13. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

Hormis pour la société NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement Louis GENTILIN) et les sociétés étrangères VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG, NEXTEAM GROUP POLSKA et VENTANA MECA SOUSSE, la provision n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux mais a fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

3.3.14. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les gains et les pertes de change réalisés sur encaissements de créances et décaissements de dettes commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation dans les comptes dédiés.

Les gains et les pertes de change latents sont portés au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

3.3.15. Opérations de couverture par des ventes en devises par des ventes à terme

Le groupe comptabilise le résultat des opérations de couverture, intervenues par des ventes à terme de devises, dans un compte de chiffre d'affaires dédié.

3.3.16. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.17. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Ecart d'acquisition	59 495	39 701	-	-	-	-	99 195
Frais de développement	7 209	22	1 320	-	8 842	-	17 392
Concessions, brevets et droits similaires	5 355	2 326	362	(28)	75	(19)	8 071
Autres immobilisations incorporelles	815	-	-	-	-	-	815
Immobilisations incorporelles en cours	7 717	1	3 539	-	(9 137)	(0)	2 119
Total valeurs brutes	80 591	42 049	5 220	(28)	(220)	(19)	127 593
Amort Ecart d'acquisition	(6 133)	-	-	-	-	-	(6 133)
Amort/Dép. frais de développement	(2 301)	(22)	(1 174)	-	-	-	(3 497)
Amort/Dép. conc. brevets & dts similaires	(4 220)	(2 115)	(551)	28	-	17	(6 840)
Amort/Dép. autres immobilisations incorporelles	(30)	-	-	-	-	-	(30)
Amort/Dép. immobilisations incorp. En cours	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(12 684)	(2 137)	(1 724)	28	-	17	(16 499)
Ecart d'acquisition	53 362	39 701	-	-	-	-	93 062
Frais de développement	4 908	-	146	-	8 842	-	13 896
Concessions, brevets et droits similaires	1 135	211	(188)	-	75	(1)	1 231
Autres immobilisations incorporelles	785	-	-	-	-	-	785
Immobilisations incorporelles en cours	7 717	1	3 539	-	(9 137)	(0)	2 119
Immobilisations incorporelles (net)	67 907	39 912	3 496	-	(220)	(1)	111 094

Les immobilisations incorporelles en cours concernent le projet SAP.

Le reclassement des 9m€ « d'immobilisations incorporelles en cours » à « Frais de développement » concerne des coûts SAP mis en service sur l'exercice (en lien avec le déploiement du troisième lot relatif aux achats, à la logistique et la production).

NEXTEAM s'est rapproché en février 2022 le groupe VENTANA pour 44.100 k€, par échange de titres.

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date du rapprochement a été réalisée sur la base des capitaux propres consolidés du groupe VENTANA au 31 janvier 2022. Les stocks de produits finis ont été réévalués pour 248k€. Un impôt différé actif a été reconnu au titre des déficits antérieurs pour 2.202k€.

La juste valeur des actifs et passifs acquis est égale à 6 210k€.

La différence entre le prix d'acquisition (augmenté des frais d'acquisition) de 45.911k€ et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis (soit 100%) s'élève à la somme de 39.701k€ et représente l'écart d'acquisition.

Le groupe poursuivra l'analyse des justes valeurs aux actifs et passifs identifiables durant le délai d'affectation qui se terminera à l'arrêté du 31 décembre 2023. Il est notamment prévu des expertises sur les biens immobiliers.

À la suite de ce rapprochement, le mode de gestion et de suivi des activités est désormais fait par division :

Division	Activité concernée	Principaux sites
MACHINING	La mécanique de précision et de l'usinage de pièce critiques en métaux durs et de longue dimension L'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs	CHATELLERAULT, OLEMPES, MARMANDE, LAUNAGUET, ESCOUT, MERIGNAC, NARCASTET, PORTUGAL, ROUMANIE, POLOGNE, MAROC, TUNISIE
FOUNDRY	Fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie	ARUDY, TOULOUSE, AUTRICHE, SUEDE
SHEET METAL	La mécano soudure de précision sur allages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes	NARCASTET, MERIGNAC, TUNISIE

Les écarts d'acquisition sont donc regroupés de cette façon :

En Milliers d'euros		31-déc-21	Mvts de périmètre	31-déc-22
MACHINING	(1)	59 495	19 189	78 684
FOUNDRY			15 135	15 135
SHEET METAL			5 377	5 377
Valeurs Brutes		59 495	39 701	99 196
MACHINING	(1)	(6 133)	-	(6 133)
Amortissement		(6 133)	-	(6 133)
Ecart d'acquisition		53 362	39 701	93 063

L'affectation des 39 701k€ a été réalisée sur les trois divisions selon les EBITDA attendus sur 2023.

Nexteam – Comptes consolidés 31 décembre 2022

(1) Détail du MACHINING :

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	31-déc-22
Valeurs Brutes			
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère	451	-	451
MIM	589	-	589
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)	1 782	-	1 782
NEXTEAM GROUP ROMANIA	2 151	-	2 151
NEXTEAM GROUP POLSKA	2 418	-	2 418
NEXTEAM OLEMP'S MACHINING (anciennement SOFOP)	5 691	-	5 691
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)	8 931	-	8 931
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)	9 051	-	9 051
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (anciennement MECAFI)	28 430	-	28 430
VENTANA (Part MACHINING)		19 189	19 189
Valeurs Brutes	59 495	19 189	78 684
NEXTEAM (anciennement NEXTEAM GROUP) - société mère	(451)	-	(451)
MIM	(134)	-	(134)
NEXTEAM ESCOUT MACHINING (anciennement MP SUD)	(471)	-	(471)
NEXTEAM GROUP ROMANIA	(582)	-	(582)
NEXTEAM GROUP POLSKA	(469)	-	(469)
NEXTEAM OLEMP'S MACHINING (anciennement SOFOP)	(1 331)	-	(1 331)
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING (anciennement LOUIS GENTILIN)	(656)	-	(656)
NEXTEAM MARMANDE MACHINING (anciennement ASQUINI MGP)	(2 039)	-	(2 039)
Amortissement	(6 133)	-	(6 133)
Ecart d'acquisition Machining	53 362	19 189	72 551

Le Groupe a procédé au test de dépréciation sur ces trois Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent aux différentes activités du groupe.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont déterminés à partir de prévisionnels des UGT sur la période 2023 à 2025,
- Les prévisions d'exploitations utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, des carnets de commandes et cadences annoncées par les principaux donneurs d'ordre du groupe (Airbus et Safran), et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.
- Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;
- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;

Nexteam – Comptes consolidés 31 décembre 2022

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1% pour l'ensemble des UGT;
- Le taux d'actualisation de référence retenu (WACC) est un taux de 9,58% après impôts.

Les actifs testés sont les suivants :

Actifs testés	Machining	Foundry	Sheet-Metal
Écart d'acquisition	72 551	15 135	5 377
Immobilisations	55 438	10 392	989
Besoin en fonds de roulement	24 787	(811)	3 955
Valeur Comptable à tester	152 776	24 716	10 321

Au 31 décembre 2022, ces tests ont conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation sur les écarts d'acquisition des UGTs.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 1%
- Variation du taux de marge EBITDA cible de +/- 2%

Ces variations des principales hypothèses ne conduisent pas à une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable des trois UGT.

4.2. Immobilisations corporelles

En Millions d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Terrains	7 569	396	-	(200)	-	(7)	7 757
Agencements sur terrains	398	432	-	-	-	-	830
Constructions	70 165	15 875	420	(1 219)	801	(60)	85 982
Installations tech, matériel & outillage	137 493	37 010	2 561	(792)	(716)	(347)	175 209
Autres immobilisations corporelles	26 860	2 736	687	(230)	1 578	(73)	31 559
Immobilisations corporelles en cours	1 075	1 206	1 609	-	(2 325)	(0)	1 566
Avances et acomptes s/immo. corp.	7	22	658	(3)	-	-	683
Valeurs brutes	243 567	57 677	5 935	(2 445)	(662)	(487)	303 585
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(102)	(133)	(74)	4	-	-	(305)
Amt/Dép. constructions	(26 943)	(8 223)	(4 353)	1 068	(29)	15	(38 465)
Amt/Dép. instal tech, matériel & outill.	(90 127)	(29 086)	(13 152)	655	850	249	(130 611)
Autres immobilisations corporelles	(23 065)	(2 378)	(1 731)	204	(55)	62	(26 963)
Amortissements	(140 238)	(39 819)	(19 310)	1 931	766	325	(196 345)
Immobilisations corporelles (net)	103 329	17 858	(13 374)	(513)	104	(162)	107 240

Nexteam – Comptes consolidés 31 décembre 2022

Les immobilisations prises en crédit-bail représentent :

En Millions d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Frais de développement	3 005	-	-	-	-	-	3 005
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	1 962	-	-	-	-	-	1 962
Constructions	19 287	-	-	-	-	-	19 287
Installations tech, matériel & outillage	55 020	691	692	-	-	(0)	56 403
Autres immobilisations corporelles	22 121	-	244	-	1 368	(64)	23 670
Immobilisations corporelles en cours	-	-	400	-	-	-	400
Avances et acomptes s/Immo. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	101 395	691	1 336	-	1 368	(64)	104 727
Amt/Dép. Frais de développement	(333)	-	(301)	-	-	-	(634)
Amt/Dép. Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. constructions	(6 004)	-	(811)	-	-	-	(6 815)
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	(27 534)	(522)	(5 237)	-	-	(0)	(33 293)
Autres immobilisations corporelles	(19 274)	-	(1 181)	-	(61)	61	(20 454)
Amortissements	(53 144)	(522)	(7 530)	-	(61)	61	(61 196)
Immobilisations (net)	48 251	169	(6 193)	-	1 308	(4)	43 531

Les flux de reclassement concernent principalement une machine acquise en 2021, financée en 2022 par crédit-bail pour 1 304k€.

4.3. Immobilisations financières

En Millions d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-22
Titres de participation	7	10	-	-	-	(1)	16
Dépôts factor	665	489	1 175	-	-	-	2 329
Prêts, cautionnements et autres créances	1 002	740	228	(55)	1	(14)	1 902
Total valeurs brutes	1 673	1 239	1 404	(55)	1	(15)	4 247
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (net)	1 673	1 239	1 404	(55)	1	(15)	4 247

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

En Millions d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Variations	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-22
Matières premières et consommables	17 031	3 293	1 995	-	(18)	22 301
En-cours production de services	35 910	6 672	6 952	-	(24)	49 511
Produits finis	13 082	4 324	(873)	-	(28)	16 505
Valeurs brutes	66 024	14 289	8 074	-	(71)	88 317
Dép. des stocks - MP, fourm. et approv.	(1 945)	(411)	587	-	1	(1 768)
Dép. des stocks - en-cours de production	(2 121)	(591)	(157)	-	(0)	(2 868)
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	(2 020)	(836)	(162)	-	3	(3 015)
Dépréciations	(6 086)	(1 837)	268	-	4	(7 651)
Stocks et en-cours	59 938	12 452	8 342	-	(67)	80 665

4.5. Clients et comptes rattachés

<i>En Milliers d'euros</i>	Brut Provision 31-déc-22		Brut Provision 31-déc-21	
Clients et comptes rattachés	10 246	(266)	9 981	4 159 (185) 3 975

Au 31 décembre 2022, 30.706k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 16.748k€ en 2021). Les créances factorisées dans le groupe Ventana au moment du rapprochement s'élevaient à 4 689k€. Le transfert de propriété, qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

<i>En Milliers d'euros</i>	Brut Provision 31-déc-22		Brut Provision 31-déc-21	
Fournisseurs débiteurs	1 162		1 162	732 732
Créances fiscales et sociales	12 027		12 027	7 872 7 872
Comptes courants	15	-	15	20 - 20
Créances diverses	1 462	(7)	1 455	1 531 - 1 531
Charges constatées d'avance	1 246	-	1 246	1 311 - 1 311
Ecart de conversion - actif	2 205		2 205	392 392
Impôts différés actifs	7 211		7 211	3 264 3 264
Total	25 327	(7)	25 320	15 123 - 15 123

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an, à l'exception d'une créance de carry back de 3,2m€ ayant une échéance à 4 ans.

4.7. Trésorerie

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Equivalents de trésorerie	50 000	-
Disponibilités	76 171	50 436
Intérêts courus	102	1
Disponibilités et VMP	126 274	50 437
Concours bancaires courants et intérêts courus	(28)	(29)
Trésorerie nette	126 246	50 408

Au 31 décembre 2022, 30.706k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 16.748k€ en 2021).

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE de 83,8m€ a été levé. Il s'agit d'une dette financière qui sera remboursée sur 4 ans, à compter de 2024.

4.8. Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social se compose de 518 322 actions d'une valeur nominale de 100 € (contre 506 397 actions de valeur nominale de 100 € en 2021).

4.9. Provisions pour risques et charges

4.9.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augm ^o	Dimin ^o	Écarts de convers ^o	31-déc-22
Provisions pour pensions et retraites	2 327	2 622	643	(912)	(0)	4 679
Provisions pour pertes de change	392	41	1 985	(320)	(2)	2 096
Provisions pour litiges	284	281	494	(416)	(2)	640
Autres provisions pour risques et charges	2 607	1 415	39	(1 415)	-	2 646
Provisions pour risques et charges	5 609	4 359	3 161	(3 063)	(5)	10 061

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement au :

- Risque environnement chez NEXTEAM ARUDY FOUNDRY pour 1m€
- Litige fiscal provenant de MGHP pour 0,7m€ constaté en 2019 et diminué en 2022.

La provision PSE chez NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING (ancêtre MECAFI) s'élève à 0,2m€ à fin 2022 (lié à la revitalisation).

4.9.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont :

- Age de départ à la retraite : Déterminé en fonction d'une date de premier emploi et de la durée de référence propre à chaque Individu
- Salaire fin de carrière
- Taux de sortie décroissant par tranche d'âge (Foundry : entre 1,5% et 3%, autres sociétés : entre 4,5% et 6%)
- Taux actualisation : 3,77%
- Taux augmentation salaire : 3% (inflation comprise)
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014
- Convention collective : convention collective de la métallurgie
- Taux de charges sociales : taux propre à chaque société

4.10. Emprunts et dettes financières

4.10.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

En Milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-22	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1) 147 239	240 899	44 219	176 327	20 352
Leasing & locations de biens	35 344	28 575	8 340	12 124	8 112
Participation des salariés	629	465	185	280	-
Intérêts courus sur emprunts	203	162	162	-	-
Autres emprunts	222	227	227	-	-
Emprunts et dettes financières MLT	183 638	270 329	53 133	188 731	28 464
Autres emprunts	29	28	28	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants et intérêts	29	28	28	-	-
Total	183 666	270 356	53 161	188 731	28 464
(1) Dont PGE	59 500	143 331	14 875	115 870	12 586

Le Groupe a eu recours, fin 2020, à un PGE d'un montant de 59,5m€, ainsi qu'au Prêt Atout de 15m€. Le remboursement du PGE débutera à partir du premier trimestre 2023.

Pour faire face aux incertitudes liées à la sortie de crise COVID et du conflit en Ukraine, un PGE AERO de 83,8m€ a été levé en 2022. Il sera remboursé sur 4 ans, à compter de 2024.

4.10.2. Variation des emprunts et dettes financières

En Milliers d'euros	31-déc-21	Mvts de périmètre	Augment°	Diminut°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-22
Emprunts auprès des établissements de crédit	147 239	32 994	89 015	(28 353)	-	4	240 899
Leasing & locations de biens	35 344	236	1 336	(9 645)	1 304	0	28 575
Participation des salariés	629	1	-	(165)	-	-	465
Intérêts courus sur emprunts	203	2	5	(47)	-	(0)	162
Autres emprunts	222	1 286	17	(1 244)	-	(55)	227
Total emprunts et dettes financières MLT	183 638	34 518	90 373	(39 453)	1 304	(51)	270 329
Autres emprunts	29	11	-	(10)	-	(2)	28
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-	-
Total concours bancaires courants et intérêts	29	11	-	(10)	-	(2)	28
Total	183 666	34 529	90 373	(39 462)	1 304	(54)	270 356

Le flux reclassement correspond à une machine acquise en 2021, financée en 2022 par crédit-bail pour 1.304k€.

4.11. Fournisseurs et autres dettes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Dettes fournisseurs	25 588	19 083
Factures non parvenues	11 304	4 844
Fournisseurs et comptes rattachés	36 892	23 927

Les dettes ont toutes une échéance à moins d'un an.

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Dettes fournisseurs d'immobilisations	804	2 433
Clients créditeurs	6 543	4 215
Dettes fiscales et sociales	24 751	17 563
Comptes courants créditeurs	48	8
Dettes diverses	880	67
Produits constatés d'avance	1 054	559
Ecart de conversion - passif	1 839	493
Impôts différés passifs	-	-
Autres dettes et comptes de régularisation	35 919	25 338

Les autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	%	31-déc-21	%
Production vendue de biens	194 904	88%	108 826	90%
Ventes de marchandises	22 517	10%	10 711	9%
Autres refacturations	2 837	1%	777	1%
Chiffre d'affaires	220 258	100%	120 314	100%

5.2. Autres produits d'exploitation

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Production stockée	6 080	(955)
Production immobilisée	1 530	2 083
Subventions d'investissement	372	789
Subventions d'exploitation	618	367
Autres produits	9 067	3 219
Transferts de charges d'exploitation	1 467	783
Autres produits d'exploitation	19 133	6 286

Les subventions d'investissements sont reconnues directement en compte de résultat.

Le montant au titre du crédit d'impôt recherche a été reclassé dans le compte

* Subventions d'exploitation » pour un montant de 435k€.

5.3. Achats consommés

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Achat m.p., fournlt. & aut. appro.	(59 606)	(34 568)
Variation de stocks	2 060	779
Sous-traitance	(24 646)	(14 003)
Autres achats	-	-
Achats non stockés de matières et fournitures	(17 732)	(9 884)
Achats de marchandises	(636)	(200)
Achats consommés	(100 559)	(57 876)

5.4. Autres achats et charges externes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Sous-traitance générale	(1 292)	(594)
Locations et charges locatives	(2 831)	(1 152)
Entretiens et réparations	(5 223)	(2 818)
Primes d'assurance	(1 167)	(593)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 101)	(1 305)
Transports	(2 924)	(1 546)
Services bancaires	(479)	(174)
Autres charges externes	(4 833)	(2 244)
Autres achats et charges externes	(20 850)	(10 426)

5.5. Charges de personnel et effectif

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Salaires Bruts	(57 471)	(33 463)
Charges sociales	(20 023)	(11 368)
Participation des salariés	(224)	-
Charges de personnel	(77 718)	(44 831)

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

	31-déc-22	31-déc-21
Effectif temps plein	1 826	1 062

5.6. EBITDA

L'EBITDA est défini comme le résultat d'exploitation ajusté pour exclure les éléments suivants: (i) les amortissements sur actifs, stocks, créances, passifs et leur reprise; (ii) les charges d'exploitation non courante.

L'EBITDA aide le Groupe à comparer sa performance sur différentes périodes de reporting de manière cohérente car il supprime des résultats opérationnels l'impact des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base. Le Groupe utilise l'EBITDA pour mesurer sa performance financière.

Nexteam – Comptes consolidés 31 décembre 2022

Le rapprochement de l'EBITDA avec le résultat d'exploitation du Groupe est présenté comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Résultat d'exploitation	6 617	(10 582)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20 303	18 681
<u>Eléments non récurrents</u>		
Charges liées au personnel	1 889	1 147
Mise au rebut de stocks	-	119
Honoraires	510	257
Autres	88	289
EBITDA	29 407	9 911

Les honoraires sont liés à l'intégration du groupe Ventana.

5.7. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Dotations aux amortissements d'exploitation	(21 035)	(18 870)
Variation nette des dép. actif circulant	362	200
Variation nette des provisions	370	(10)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(20 303)	(18 681)

5.8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Gains de change	1 503	989
Autres produits financiers	272	24
Reprises financières	437	488
Produits financiers	2 211	1 501
Charges d'intérêts sur emprunt	(3 580)	(2 919)
Pertes de change	(1 194)	(464)
Autres charges financiers	-	(8)
Dotations financières	(2 108)	(375)
Charges financières	(6 882)	(3 767)
Résultat financier	(4 671)	(2 266)

L'augmentation des dotations financières est principalement liée à la provision pour pertes de change.

5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	551	62
Produits de cession d'immobilisations	(1) 3 013	228
Autres produits exceptionnels	(2) 57	2 313
Reprises exceptionnelles	(3) 1 273	8 550
Produits exceptionnels	4 894	11 153
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(941)	(87)
VNC des immobilisations cédées	(1) (482)	(79)
Autres charges exceptionnelles	(3) (909)	(8 554)
Dotations exceptionnelles	(106)	(451)
Charges exceptionnelles	(2 437)	(9 172)
Résultat exceptionnel	2 457	1 981

(1) En lien avec la cession du bâtiment d'Argenteuil

(2) Dont 2.118k€ versé par l'administration fiscale italienne à Nexteam Châtellerault Machining (anciennement MECAFI) en 2021 à la suite d'une régularisation d'impôt lié à la cession de sa filiale italienne CPC (cession faite avant l'entrée dans le groupe NEXTEAM).

(3) Principalement lié au PSE de Nexteam Châtellerault Machining (anciennement MECAFI).

6. Impôts sur les résultats

En Milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Impôt exigible	(1 796)	(452)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	922	406
Autres Crédits d'impôt	71	-
Carry-back	-	3 539
Impôts différés	49	(1 088)
Impôts sur les résultats	(755)	2 406

Le groupe a constaté sur 2021 une créance de carryback à hauteur de 3 539k€.

Preuve d'impôt

En Milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net des sociétés intégrées	3 649	-8 461
Impôts sur les résultats	(755)	2 406
Résultat avant impôts	4 404	-10 866
Taux d'impôt en vigueur	25,0%	26,5%
Charges d'impôt théorique	(1 101)	2 880
Effets des :		
Différences permanentes sociales	390	179
Différences permanentes consolidation	89	-
Reprise des déficits activés précédemment	-	-
Impôt différés non activés sur déficits de l'exercice	(557)	(565)
Différence de taux d'impôt	103	(36)
Autres crédits d'impôt	95	-
Autres	226	(51)
Total des effets	346	(473)
Total charges d'impôt	(755)	2 407

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale Nexteam ont fait l'objet d'une activation pour un montant global d'impôt différé de 8.667k€ à fin décembre 2022, dont 1.139k€ ont été activés sur l'exercice.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale Ventana ont fait l'objet d'une activation pour un montant global d'impôt différé de 874k€ à fin décembre 2022, dont 558k€ repris sur l'exercice.

Les déficits reportables de GAEMI ont également fait l'objet d'une activation pour un montant de 769k€, ceux de VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ pour un montant de 293k€.

Nexteam – Comptes consolidés 31 décembre 2022

Les déficits fiscaux antérieurs à l'entrée dans le groupe de Nexteam Châtelleraut Machining (anciennement Mecafi), pour un montant total de 21 873k€ en base, ne sont pas reconnus.

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	31-déc-21
Engagements donnés		
Avals et cautions	736	
Créances cédées au factor	30 706	16 748
Autres engagements données	77 176	72 602
<u>Engagements hors bilan liés à des opérations de couvertures en devises non dénouées (en USD)</u>	<u>19 101</u>	<u>12 666</u>

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 309 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

7.3. Dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction n'est pas communiquée car cela aboutirait à communiquer un montant individuel.

I. Bilan consolidé

Actif

En Milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Immobilisations incorporelles	4.1	111 094	67 907
<i>dont écart d'acquisition</i>		93 062	53 362
Immobilisations corporelles	4.2	107 240	103 329
Immobilisations financières	4.3	4 247	1 673
Titres mis en équivalence		-	-
Actif immobilisé		222 581	172 909
Stocks et en-cours	4.4	80 665	59 938
Clients et comptes rattachés	4.5	9 981	3 975
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	25 320	15 123
Disponibilités et VMP	(1) 4.7	126 274	50 437
Actif circulant		242 239	129 473
Total Actifs		464 820	302 381

Nexteam - Comptes consolidés 31 décembre 2022
Passif

Capital social	4.8	51 832	50 640
Primes liées au capital	IV	43 432	524
Réserves	IV	13 436	21 980
Réserves de conversion groupe	IV	(757)	(844)
Résultat net	IV	3 649	(8 460)
Capitaux propres part Groupe		111 592	63 841
Intérêts minoritaires		(0)	(0)
Capitaux propres consolidés		111 592	63 841
Provisions pour risques et charges	4.9	10 061	5 609
Emprunts et dettes financières	(1) 4.10	270 356	183 666
Fournisseurs et comptes rattachés	4.11	36 892	23 927
Autres dettes et comptes de régularisation	4.11	35 919	25 338
Total des dettes		343 167	232 931
Total Passifs		464 820	302 381

(1) En lien avec le PGE AERO, souscrit afin d'accompagner la croissance (Cf. note 4.10).